



VERS UNE NOUVELLE NORMALITÉ :

LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES JEUNES DES PREMIÈRES NATIONS, MÉTIS·SES ET INUIT·E·S

Rapport produit à partir des résultats d'un sondage réalisé par
la Fondation canadienne des femmes en 2021



CORÉDIGÉ PAR

la Fondation canadienne des femmes,
Taylor Arnt et Courtney Vaughan

AVEC LA COLLABORATION DE

Tori Chief Calf

Mars 2022



FONDATION
CANADIENNE
DES FEMMES

La Fondation canadienne des femmes et les organismes qu'elle soutient mènent leurs activités sur les territoires traditionnels métis, inuits et des Premières Nations. Nous sommes reconnaissantes de la chance qui nous est donnée de nous réunir et de travailler sur ces terres. Nous savons toutefois que les reconnaissances territoriales ne suffisent pas. Nous devons constamment rechercher la vérité, la réconciliation, la décolonisation et les alliances dans le cadre d'efforts continus pour redresser l'ensemble de nos relations.

Copyright © 2022 : La Fondation canadienne des femmes se représente elle-même ainsi que ses partenaires dans la rédaction du présent rapport, Taylor Arnt et Courtney Vaughan, en consultation avec Tori Chief Calf.

Ce rapport est un document de source ouverte et l'autorisation d'en citer, d'en reproduire ou d'en distribuer gratuitement des extraits est accordée. Les autrices doivent toutefois être créditées dans les citations et reproductions.

INTRODUCTION

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les jeunes Autochtones du « Canadaⁱ » ont dû faire preuve d'une force et d'une résilience extraordinaires pour traverser une importante crise sanitaire aggravée par de profondes inégalités sociales et raciales. Cette crise n'est pas la première que doivent surmonter les jeunes Autochtones, mais c'est peut-être la plus lourde de conséquences, puisque ses répercussions considérables se font sentir parmi les communautés urbaines et rurales et dans les réserves et les collectivités éloignées de toutes les provinces et de tous les territoires du pays. De nombreuses communautés où vivent des jeunes Autochtones sont aux prises avec une pénurie alimentaire chronique, des logements surpeuplés, des sources d'eau polluées, des désastres climatiques et des soins de santé de moindre qualité, autant de conséquences directes de la colonisation. Ces inégalités sont exacerbées lorsque surviennent des situations d'urgence¹, ce qui fait que les peuples autochtones sont les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19 sur les plans social, sanitaire et économique².

Face à ces difficultés, les jeunes Autochtones résistent au colonialisme de peuplement de manière remarquable : en exigeant qu'on respecte leurs droits, en traitant avec révérence le leadership des matriarches, des membres bispirituel-le-s et des Aîné-e-s de leurs communautés et en se portant à la défense des cours d'eau et des territoires où nous vivons. Il nous faut reconnaître à sa juste valeur la contribution des jeunes Autochtones à la construction d'une société plus juste, plus équitable et plus durable.

Dans la foulée de la pandémie de COVID-19, nous ne pourrions accepter une « nouvelle normalité » où la jeunesse autochtone serait encore laissée pour compte. Il est de notre responsabilité collective de redéfinir la normalité d'une manière qui reconnaisse pleinement la réalité du colonialisme de peuplement dans le pays qu'on appelle aujourd'hui « Canada » et qui reflète un engagement sérieux à l'égard des processus de réconciliation, de décolonisation et d'autochtonisation. Avec ce rapport, nous souhaitons contribuer à cet objectif :

- 1. en énonçant des faits sur les répercussions spécifiques de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes Autochtones (y compris les femmes et les personnes bispirituelles, LGBTQQIA+ et issues de la diversité de genre);**
- 2. en formulant des recommandations visant à construire un « Canada » équitable sur le plan du genre dans le cadre du rétablissement post-pandémique.**

Le présent rapport porte sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes des Premières Nations Métis-ses et Inuit-e-s du pays aujourd'hui connu sous le nom de « Canada ». Plus particulièrement, il vise à mettre en lumière les réalités des femmes et des personnes bispirituelles et de la diversité de genre, car plus de 80 % des personnes qui ont répondu au sondage s'identifient comme telles. Le rapport examine les effets de la pandémie sur les jeunes Autochtones et ses effets en matière de violence fondée sur le genre, et présente des recommandations concernant les meilleures manières de servir les jeunes des Premières Nations, Métis-ses et Inuit-e-s à l'avenir. Le rapport est divisé en deux parties : « Première partie - mise en contexte du rapport », et « Deuxième partie - constats du rapport ».

ⁱ Tout au long de ce rapport, nous plaçons le nom « Canada » entre guillemets. Ce choix sert à signifier que ce territoire n'a pas toujours été connu sous le nom de « Canada » et que ce nom lui a été donné par les gouvernements coloniaux. Les références aux Canadiens et aux Canadiennes ainsi qu'aux organismes dont le nom contient les mots « Canada » ou « canadien », comme Services aux Autochtones Canada, ne seront pas placées entre guillemets.

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

Le contexte du rapport

En 2015, la Fondation canadienne des femmes a entamé la mise en œuvre d'une stratégie triennale d'action collective de portée pancanadienne intitulée « Bâtir le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes », en collaboration avec le ministère Femmes et Égalité des genres Canada. Cette stratégie vise à rapprocher les jeunes, les prestataires de programmes communautaires, les universitaires, les responsables des politiques et les bailleurs de fonds dans le but de mettre en commun les réussites et les défis et de discuter de l'avenir des programmes de promotion des relations saines chez les jeunes.

Entre 2015 et 2018, la Fondation canadienne des femmes et l'Association nationale des centres d'amitié ont créé ensemble un groupe de travail national des Premières Nations, Métis-ses et Inuit-e-s. Ce groupe a principalement travaillé à cartographier les programmes de promotion des relations saines chez les jeunes Autochtones au pays, à organiser une rencontre nationale afin de concevoir des stratégies pour le domaine, à identifier les lacunes en matière de ressources et à concevoir des outils axés sur les compétences ainsi que des plans d'action régionaux.

La Fondation canadienne des femmes a reçu des fonds de l'Agence de la santé publique du Canada pour un mandat de cinq ans (d'avril 2019 à mars 2024) dans le cadre de la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe. Ce financement était destiné à soutenir les programmes qui aident les jeunes à se doter de stratégies pour établir et maintenir des relations interpersonnelles saines.

Les effets de la COVID-19 sur les jeunes des Premières Nations, Métis-ses et Inuit-e-s, l'un de cinq rapports de la série « Vers une nouvelle normalité » de la Fondation canadienne des femmes, s'inscrit dans la prochaine étape de ce projet pilote et de cette stratégie d'action collective.

Les objectifs du rapport

Le principal objectif de ce rapport est de comprendre les effets de la pandémie sur les jeunes Autochtones ainsi que ses répercussions sur le plan de la violence fondée sur le genre, puis de présenter des recommandations sur les meilleurs moyens de soutenir

les jeunes des Premières Nations, Métis-ses et Inuit-e-s à l'avenir. La nécessité de ce projet a été démontrée lors d'une rencontre qui a eu lieu en novembre 2020 avec le Centre national des Premières Nations, Métis-ses et Inuit-e-s (PNMI), lequel est coordonné en partenariat avec l'Association nationale des centres d'amitié. Les membres du centre PNMI continuent d'insister sur l'importance de comprendre comment la pandémie a touché particulièrement les jeunes Autochtones des milieux urbains et ruraux.

Dans le même esprit que les autres rapports de la série « Vers une nouvelle normalité » de la Fondation, le but de ce projet est de contribuer à approfondir la compréhension des effets de la pandémie et de formuler des recommandations pour éclairer les efforts de reconstruction post-pandémiques. Cette série de rapports examine notamment les risques en matière de droits de la personne révélés par la pandémie. À cet égard, ce rapport s'appuie sur un sondage en ligne portant sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes Autochtones partout au « Canada ». Il propose également de nouveaux moyens pour bâtir un « Canada » plus égalitaire sur le plan du genre dans le cadre des efforts de rétablissement après la pandémie.

Voici les principes qui ont guidé la rédaction de ce rapport :

- Il est écrit par des jeunes Autochtones, pour les jeunes Autochtones;
- Il est ancré dans une approche féministe intersectionnelle;
- Il est centré sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires;
- Il garantit une bonne représentation régionale en incorporant aux données du sondage des collectivités/communautés rurales, éloignées et nordiques;
- Il reconnaît les nombreux facteurs qui, au-delà de la pandémie, entrent en ligne de compte et ont des effets sur les jeunes Autochtones;
- Il adhère à une promotion de l'équité des genres fondée sur des politiques et des plans d'action qui tiennent compte des expériences des jeunes des Premières Nations et des jeunes Métis-ses et Inuit-e-s.

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

Les autrices du rapport

Ce rapport a été corédigé par Taylor Arnt et Courtney Vaughan. En tant que co-autrices, nous avons la responsabilité éthique d'énoncer notre relation avec la recherche, car nos convictions ontologiques et épistémologiques influent sur notre compréhension des données extraites de l'enquête ainsi que sur les conclusions que nous en tirons et les solutions que nous proposons.

Taylor Arnt (elle/iel) est d'origine mixte anishinabée-ojibwée et européenne. Elle est membre de la réserve du Traité de Tootinaowaziibeeng et a grandi à l'extérieur de la réserve, sur le territoire du Traité no 1, près de Winnipeg, au Manitoba. Taylor travaille, habite et passe ses temps libres en tant que résidente non invitée sur les territoires traditionnels des nations x^wməθk^wəyəm (Musqueam), Skwxwú7mesh (Squamish) et Selílwitlh (Tsleil-Waututh). Taylor est actuellement employée comme analyste des politiques pour l'Assemblée des Premières Nations de Colombie-Britannique. Il s'agit de sa première expérience en tant que rédactrice pour la Fondation canadienne des femmes.

Selon une analyse de l'environnement menée en 2010 par Centraide Canada, les agences gouvernementales et les organismes sans but lucratif au service des jeunes au « Canada » définissent les jeunes comme les personnes âgées entre 15 et 30 ans. Taylor se trouve dans cette catégorie, ce qui fait d'elle une chercheuse ayant une « connaissance directe préalable du groupe faisant l'objet de la recherche » dans le cadre de ce rapport. De plus, l'expérience professionnelle et bénévole de Taylor dans le milieu de la justice en matière de genre lui confère une compréhension approfondie de l'équité des genres et du féminisme intersectionnel.

Courtney Vaughan (elle) est une jeune femme métisse d'origine métisse, anishinabée et coloniale. Elle est citoyenne de la Nation métisse d'Ontario, qui est principalement enracinée sur la rive nord du Lac Huron. Elle a la chance de vivre sur la rive nord de Gitchi Gami (Lac Supérieur), tout près de Bawaating (Sault Sainte-Marie, Ontario) et puise chaque jour sa force d'agir dans les dons que lui fait le lac. Courtney travaille actuellement pour Archipel Research and

Consulting Inc., une société de recherche et de conseil détenue et dirigée par des personnes autochtones. Elle s'intéresse principalement à la gouvernance et aux ordres juridiques autochtones, à la conservation dirigée par les Autochtones, au savoir des femmes et à la réconciliation. Courtney a elle-même longtemps bénéficié des programmes destinés aux jeunes, ce qui lui donne une perspective unique et pertinente dont elle s'est servie pour rédiger ce rapport. Elle en est également à sa première expérience de rédaction de rapport pour la Fondation canadienne des femmes.

Les positionnalités de Taylor et Courtney se veulent à la fois intersectionnelles, décoloniales et autoréflexives. Par leur travail dans le cadre de cette recherche, elles souhaitent mettre de l'avant des recommandations qui mèneront à un avenir plus équitable pour les jeunes Autochtones dans le pays qu'on appelle aujourd'hui « Canada ».

Les principaux termes utilisés tout au long du rapport

Peuples autochtones : Les premiers habitants de n'importe quel territoire. Les peuples autochtones du pays aujourd'hui connu sous le nom de « Canada » sont les Premières Nations, les Métis-ses et les Inuit-e-s.

Premières Nations : Définies juridiquement par la *Loi sur les Indiens* (1876) comme les premiers peuples qui vivent au « Canada »³.

Métis : Un mot français signifiant « d'ascendance mixte » employé pour décrire certaines personnes ayant une ascendance à la fois autochtone et européenne⁴. Pour être considérée comme métisse, une personne doit s'identifier elle-même comme Métisse, se distinguer des autres peuples autochtones, descendre de la Nation métisse et être admise par la Nation métisse⁵.

Inuit : Les peuples autochtones de l'Arctique, qui ont des langues, des cultures et des traditions distinctes. Les Inuit-e-s du « Canada » vivent principalement dans l'Inuit Nunangat, qui comporte quatre régions : la région désignée des Inuvialuit (le nord des Territoires du Nord-Ouest), le Nunavut, le Nunavik (le nord du Québec) et le Nunatsiavut (le nord du Labrador)⁶.

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

Loi sur les Indiens (1876) : Une loi encadrant les « Indiens » (les Premières Nations en vertu du registre des Indiens), les bandes « indiennes », les conseils de bande (dirigeant-e-s élu-e-s) et les terres des réserves. Conçue dans l'intention d'assimiler les peuples des Premières Nations dans le reste de ce qu'on connaît aujourd'hui comme le « Canada », la *Loi sur les Indiens* relève toujours d'une forme de gouvernance coloniale imposée aux affaires des Premières Nations.

Collectivité rurale : Une collectivité de moins de 1 000 personnes dont la densité de population est de moins de 400 personnes par kilomètre carré⁷.

Collectivité éloignée : Une collectivité située à plus de 350 km du centre de service le plus proche et qui est accessible toute l'année par voie terrestre ou maritime, quelles que soient les conditions météorologiques⁸.

Collectivité isolée : Une collectivité qui est desservie par des vols réguliers et un service téléphonique, mais qui n'est pas accessible toute l'année par voie terrestre ou maritime⁹.

Collectivité éloignée-isolée : Une collectivité qui n'est pas desservie par des vols réguliers et qui n'est pas accessible par voie terrestre ou maritime. Elle peut être desservie par un service téléphonique, ou pas¹⁰.

Autochtones vivant en milieu urbain : Des personnes autochtones vivant dans des centres urbains, parfois pour poursuivre des études ou une carrière. Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver et Toronto sont des villes canadiennes comportant d'importantes populations autochtones¹¹.

Ré/conciliation : Un processus continu consistant à créer et à maintenir des relations respectueuses. Ce processus implique de restaurer la confiance perdue en formulant des excuses sincères, en offrant des réparations individuelles et collectives et en menant des actions concrètes reflétant une réelle transformation sociétale. Puisque le préfixe « ré » dans réconciliation évoque un retour à une relation préalablement cordiale, certaines personnes autochtones préfèrent utiliser le terme « conciliation » pour signifier qu'il n'y a jamais eu de relation cordiale avec les colonisateurs européens^{12,13}.

Autochtonisation : Le processus consistant à accroître la présence des peuples et des savoirs autochtones au sein des institutions traditionnellement euro-occidentales. Ce processus implique de profondes transformations institutionnelles, guidées par un leadership autochtone, visant à favoriser et à généraliser le respect institutionnel à l'égard de la diversité des peuples, des savoirs et des méthodologies autochtones¹⁴.

Décolonisation : Le processus consistant à démanteler les structures de pouvoir coloniales et à viser la « restitution des territoires et de la vie autochtones¹⁵ ». Tandis que de nombreux pays se sont décolonisés en affirmant leur indépendance politique tout au long du vingtième siècle, certaines colonies de peuplement, comme le « Canada », n'ont jamais été décolonisées et continuent de s'imposer sur des terres autochtones jamais cédées¹⁶.

Matriarcat : Avant la colonisation, les femmes autochtones étaient respectées en tant que matriarches et les rôles étaient répartis entre les genres de manière équilibrée. De nombreuses communautés autochtones au « Canada » étaient matrilineaires, ce qui signifie que « la richesse, le pouvoir et l'héritage étaient légués par la mère¹⁷ ». Le « Canada » a imposé aux Autochtones un système de gouvernance patriarcal (dirigé par les hommes) par l'entremise de la *Loi sur les Indiens*, laquelle marginalise encore aujourd'hui les femmes autochtones. De nombreuses communautés et organisations autochtones récupèrent toutefois leurs traditions et rétablissent les rôles des femmes en matière de leadership et de gouvernance.

Intersectionnalité : D'abord employé par Kimberlé Crenshaw pour désigner la particularité des formes de discrimination que subissent les femmes noires, le terme a été élargi pour décrire les effets imbriqués de différentes formes de discrimination, dont la discrimination fondée sur le genre, la race, les capacités physiques, l'ethnicité, la nationalité, le statut de citoyenneté et le statut socioéconomique¹⁸. Dans le contexte autochtone, nous reconnaissons que certaines personnes autochtones subissent les effets imbriqués de différentes formes de discrimination, dont le racisme et le sexisme.

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

Équité des genres : Le processus consistant à garantir l'équité entre les hommes et les femmes. Pour garantir l'équité, des stratégies et des mesures spéciales doivent souvent être mises en place de manière à compenser les conditions historiques et sociales qui défavorisent les femmes et font en sorte que les femmes et les hommes ne sont pas sur un pied d'égalité. L'équité mène à l'égalité¹⁹.

Violence fondée sur le genre : Les types de mauvais traitements que les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires sont les plus susceptibles de subir. Ces mauvais traitements peuvent prendre diverses formes physiques ou émotionnelles, comme les insultes, les coups et les poussées, l'obstruction, la traque ou le harcèlement criminel, le viol, les agressions sexuelles, le contrôle et la manipulation. Ces formes de mauvais traitements sont dans bien des cas illégales²⁰.

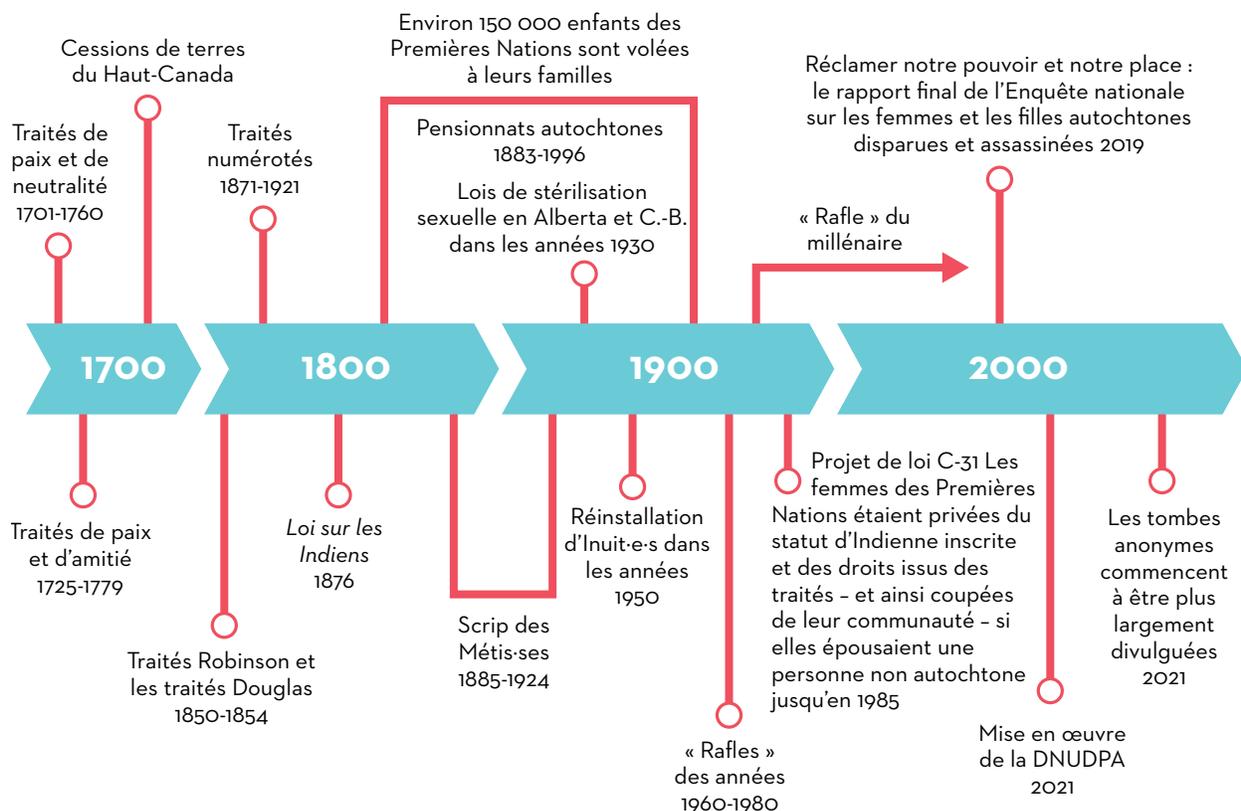
Bispirituel·le : Inventé en 1994, lors du Rassemblement annuel des Autochtones américain·e·s gais et lesbiennes, ce terme englobe un large éventail d'identités sexuelles et de genre parmi les peuples autochtones d'Amérique du Nord. Il est employé pour désigner les personnes autochtones qui incarnent à la fois l'esprit masculin et l'esprit féminin, les personnes autochtones LGBTQQIA+ et/ou différentes identités autochtones non binaires culturellement spécifiques. De nombreuses communautés autochtones ont des termes dans leur propre langue pour exprimer ce concept²¹.

LGBTQQIA+ : Un acronyme parapluie regroupant une vaste gamme d'identités sexuelles ou de genre et de sexualités, dont les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées, asexuées, pansexuelles et d'autres. Quiconque ne s'identifie pas comme une personne cisgenre (c'est-à-dire, dont l'identité de genre correspond au genre désigné à la naissance) et/ou hétérosexuelle (attirée exclusivement par le sexe opposé) peut se reconnaître dans cet acronyme²².

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

Éléments de contexte sur la résistance autochtone et le colonialisme au « Canada »

Chronologie des relations entre les Autochtones et l'entreprise coloniale au « Canada »



Pendant des milliers d'années, avant le contact avec les Européen-ne-s, les peuples autochtones du Canada ont vécu sans les contraintes de la *Loi sur les Indiens* et des autres politiques et pratiques préjudiciables imposées par les colons. Les communautés autochtones étaient fort diverses, autant sur le plan de la culture que de l'organisation sociale²³. Ce sont les nations autonomes, et non de grandes structures de gouvernance générale, qui prenaient des décisions sur les différents aspects de la vie quotidienne, comme la spiritualité, la propriété des terres, le commerce, le maintien de l'ordre et l'éducation²⁴. Toutefois, il y avait aussi de grandes tendances qui traversaient les diverses communautés autochtones, notamment sur le plan de la spiritualité, des formes de gouvernance et du profond respect à l'égard du monde naturel²⁵.

L'arrivée des colons européens a bouleversé cet ordre. Ils ont eu l'intention de s'approprier la terre et les territoires dès le début de leur établissement au « Canada » dans les années 1400. Ils ont entrepris de satisfaire cette ambition en vertu de la douteuse doctrine *Terra Nullius*, soit l'idée voulant que parce que la terre n'avait pas été développée pour l'agriculture, elle n'appartenait « à personne » et les colonisateurs pouvaient donc se l'approprier²⁶. Bien qu'il s'agisse d'un concept dont on a prouvé qu'il était juridiquement sans valeur²⁷, son intention première était de « déshumaniser, d'exploiter et de soumettre les peuples autochtones²⁸ » de manière à permettre l'expansion d'une colonisation dont les lois, les politiques et les pratiques ont encore aujourd'hui des effets sur la vie des peuples autochtones.

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

Les prochaines parties de ce rapport survolent :

- Les préjudices historiques infligés aux peuples autochtones par la Couronne et les gouvernements du « Canada »;
- Les excuses faites aux peuples autochtones et les mesures visant la ré/conciliation prises par le « Canada »;
- Les exemples de mouvements autochtones et de résistance au colonialisme partout au « Canada ».

Les préjudices historiques

La phase initiale d'étalement et le commerce des fourrures :

Certaines communautés autochtones ont réagi à l'arrivée des Européen-ne-s en se retirant davantage dans les terres, tandis que d'autres ont choisi d'établir des relations commerciales avec eux²⁹. Comme les peuples autochtones « étaient au départ avantagés par le nombre et du fait de leur connaissance du pays et de la façon d'y survivre³⁰ », les Européen-ne-s ont voulu s'en faire des allié-e-s en période de conflit, des partenaires commerciaux et des gardien-ne-s du savoir en temps de paix³¹. Au fur et à mesure que les Européen-ne-s se sont établi-e-s et ont exploité la terre, les populations autochtones ont été décimées par la maladie, les conflits armés et la famine. Ce déclin démographique a radicalement transformé la dynamique entre les deux groupes³².

Les traités historiques :

À partir du début des années 1700, la Couronne britannique a conclu des traités avec différents groupes autochtones afin de définir les droits et les obligations des deux parties³³.

Soixante-dix traités historiques ont été signés au « Canada » entre 1701 et 1923. Ces traités concernent plus de 600 000 membres des Premières Nations dans ce qu'on nomme aujourd'hui le « Canada. Ces traités comprennent :

- Les traités de paix et de neutralité (1701-1760)
- Les traités de paix et d'amitié (1725-1179)

- Les cessions de terres du Haut-Canada et les traités Williams (1764-1862/1923)
- Les traités Robison et les traités Douglas (1850-1854)
- Les traités numérotés (1871-1921)

La Couronne (qui est plus tard devenue le gouvernement du « Canada ») et les Premières Nations avaient souvent des interprétations divergentes de la signification des traités; là où les peuples autochtones les considéraient comme des accords de nation à nation pour partager les terres et les ressources, la Couronne interprétait les traités comme un « ensemble de documents de cessions³⁴ ».

Le gouvernement canadien est encore aujourd'hui critiqué pour ne pas avoir respecté les traités de bonne foi. Comme le dit le chef Dean Owen de la Première Nation Pikangikum :

« On nous a dit que nous pourrions continuer à vivre conformément à nos propres lois. Cette promesse a été brisée. En signant un traité avec la Reine, nos ancêtres n'ont jamais voulu être forcé-e-s d'adopter les façons de faire des étrangers³⁵. »

La maladie :

L'introduction par les colons de maladies comme la variole, la grippe, la rougeole et la coqueluche a exercé des pressions inédites sur les systèmes de soins traditionnels des peuples autochtones et causé la mort de jusqu'à 90 % de certaines populations³⁶. Les colonisateurs ont utilisé la maladie à leur avantage; par exemple, les Britanniques ont utilisé des couvertures contaminées à la variole comme arme de guerre bactériologique contre les Outaouais³⁷. La *First Nations Health Authority* décrit ainsi l'intention coloniale à cet égard :

« Le mythe de la société moribonde des Premières Nations a été utilisé pour justifier des actions politiques profitant aux non-Autochtones au détriment des Premières Nations³⁸. »

De plus, les colonisateurs ont dénigré les soins de santé traditionnels autochtones, comme le potlatch, en les rendant illégaux en vertu de la *Loi sur les*

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

*Indiens*³⁹. Les enfants autochtones interné·e·s dans les pensionnats ont aussi subi des expériences médicales et souffert de malnutrition et de maladies contagieuses, comme la tuberculose⁴⁰. En imposant leurs pratiques et leurs politiques coloniales, les colons européens ont compromis le bien-être holistique des peuples autochtones.

Cela a fait en sorte qu'aujourd'hui, comparativement aux non-Autochtones, les peuples autochtones subissent des injustices et connaissent d'importantes disparités en matière de santé⁴¹, dont un système de santé sous-financé⁴², des prestations inadéquates de services de santé⁴³ et un racisme systémique généralisé⁴⁴.

La Loi sur les Indiens (1876) :

La *Loi sur les Indiens* est une mesure législative qui « partait de la notion que les Indiens étaient nettement inférieurs au reste de la société⁴⁵. Cette loi était par nature extrêmement paternaliste et conférait au gouvernement un pouvoir absolu sur toutes les facettes de la vie autochtone. L'identité autochtone s'en trouvait encore plus restreinte qu'auparavant. Par exemple :

- les « enfants illégitimes »,
- les personnes qui avaient vécu à l'extérieur du pays pendant plus de cinq ans,
- les femmes qui avaient épousé des non-Autochtones ou des Indiens non inscrits,
- les « sang-mêlé », ou
- les personnes émancipées,

devenaient inadmissibles au statut d'Indien inscrit en vertu de la loi⁴⁶. Le fait de ne pas avoir ou de perdre le statut d'Indien inscrit avait comme conséquence pour une personne autochtone de ne plus être considérée comme Autochtone aux yeux de la loi et/ou de ne pas pouvoir transmettre ce statut à ses enfants, ce qui revenait à rompre ses liens avec les communautés et l'ascendance autochtones.

Bien que certaines des pires dispositions de la *Loi sur les Indiens* aient été abrogées (les interdictions culturelles et l'inégalité de genre sur le plan de la transmission du statut, par exemple), la loi demeure en grande partie inchangée.

La relation entre les peuples autochtones et la *Loi sur les Indiens* reste à ce jour très complexe. Comme l'explique Harold Cardinal :

« Nous ne voulons pas que la *Loi sur les Indiens* soit maintenue parce que c'est une bonne mesure législative. Elle ne l'est pas. C'est une loi discriminatoire du début à la fin. Mais c'est un levier dont nous disposons et une source d'embarras, à juste titre, pour le gouvernement. Aucune société égalitaire et aucune société se prétendant égalitaire ne peut tolérer une telle mesure législative, mais nous préférons continuer à vivre dans l'asservissement sous l'unique *Loi sur les Indiens* plutôt que d'abdiquer nos droits sacrés⁴⁷. »

Le système des pensionnats autochtones :

Les articles 114 à 122 de la *Loi sur les Indiens* donnaient au gouvernement le pouvoir de permettre à des congrégations religieuses européennes d'assurer l'instruction des enfants autochtones, et ce, même si cela ne reflétait pas la volonté des communautés autochtones concernées. Le système des pensionnats était une tactique génocidaire visant à assimiler les enfants autochtones dans la « culture majoritaire canadienne »; le surintendant adjoint aux Affaires indiennes de 1913 à 1932, Duncan Campbell Scott, a déjà dit : « Je veux me débarrasser du problème des Indiens⁴⁸. »

Les pensionnats ont volé des enfants autochtones pendant plus de cent ans, arrachant plus de 150 000 enfants à leurs familles et communautés entre 1883 et 1996⁴⁹. Les pensionnats dépouillaient les enfants de leur identité et leur faisaient subir d'épouvantables sévices physiques, psychologiques et sexuels. Au moins 2 800 enfants autochtones sont morts dans le système des pensionnats⁵⁰, et les enfants qui ont survécu ont subi des préjudices irréparables⁵¹. Comme l'indique la Commission de vérité et réconciliation :

« Les séquelles de leur existence demeurent encore aujourd'hui. Elles se reflètent dans les écarts importants constatés sur les plans de l'éducation, du revenu et de la santé entre les Autochtones et les autres Canadiens, des écarts qui condamnent de nombreux Autochtones à mener une existence plus brève, plus pauvre et plus perturbée. Les séquelles se reflètent aussi dans le racisme intense que certains entretiennent envers les

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

Autochtones et la discrimination systémique et autre que connaissent fréquemment les Autochtones du Canada. Au terme de plus d'un siècle de génocide culturel, la plupart des langues autochtones sont au bord de la disparition. La prise en charge disproportionnée d'enfants autochtones par les services de protection de l'enfance et le taux disproportionné d'emprisonnement et de victimisation d'Autochtones font partie des séquelles du traitement réservé aux enfants autochtones dans les pensionnats⁵². »

Les « certificats des Métis » :

La politique de ségrégation instaurée au « Canada » par la Loi sur les Indiens a eu pour effet de laisser les Métis-ses dans un entre-deux : « Sans la désignation et le statut d'Indiens inscrits, les Métis-ses se trouvaient isolé-e-s à la fois des Premières Nations et de la société eurocanadienne et faisaient souvent l'objet de discrimination de part et d'autre⁵³. »

Le gouvernement colonial a tiré parti de cette réalité en mettant en place un processus bureaucratique complexe de certificats distinct du processus d'allocation des terres réservées aux « Indiens ». Entre 1885 et 1924 : « Les commissions de certificats servent à annuler les titres fonciers des Métis dans l'Ouest afin que le gouvernement puisse utiliser les terres pour le développement commercial et l'établissement des Blancs⁵⁴. »

De nombreux problèmes relatifs au processus de certificats ont été relevés, dont :

- les complexités juridiques et la désorganisation du processus;
- les restrictions quant aux terres sur lesquelles les Métis-ses pouvaient s'établir, qui ont forcé la délocalisation de nombreuses familles de leurs territoires traditionnels;
- la pression exercée sur les Métis-ses pour les forcer à vendre leur certificat, ce qui entraînait la dépréciation de leur lotissement;
- les spéculateurs fonciers qui tiraient profit des certificats des Métis-ses pour moins que leur valeur;
- la dépréciation des certificats quand les prix ont augmenté;
- le rachat frauduleux de certificats par des non-Métis-ses;
- de nombreux Métis-ses n'ont jamais reçu les terres qui leur avaient été promises par la *Loi sur le Manitoba* de 1870⁵⁵;
- dans le nord-ouest de la Saskatchewan, les Métis-ses ont fini avec seulement un pour cent des certificats qui leur avaient été émis⁵⁶.

L'injustice des commissions de certificats est toujours en cours de règlement avec le gouvernement actuel du « Canada ».

La réinstallation d'Inuit-e-s :

Dans les années 1950, le gouvernement du « Canada » a attiré des Inuit-e-s à plus de 2 000 km de leur territoire ancestral dans le cadre d'une manœuvre défensive de la guerre froide en réaction aux contraintes américaines et soviétiques⁵⁷. Des agents de la GRC, des interprètes et des constables spéciaux inuits ont recruté des familles inuites pour les réinstaller dans l'Extrême-Arctique, une région auparavant complètement inhabitée. Dans bien des cas, les Inuit-e-s ont été induits en erreur. On leur a promis de meilleures conditions de vie et du gibier en abondance dans leur nouvel environnement ainsi que la possibilité de revenir après deux ans⁵⁸.

Les conditions de vie à Qausuittuq et à Grise Fiord étaient épouvantables. La région était plongée dans la noirceur tout l'hiver et le sol restait gelé en été. De plus, les Inuit-e-s qui chassaient ou piégeaient pour se nourrir étaient criminalisé-e-s, même s'il n'y avait rien à manger et que la population souffrait de la famine⁵⁹.

Dans les années 1979 et 1980, de nombreuses familles inuites sont retournées dans leurs communautés d'origine, mais ont dû elles-mêmes payer le voyage. Ce n'est qu'en 1988 que le gouvernement fédéral a pris la responsabilité de défrayer le retour des Inuits vers leur terre natale. Certaines personnes ont choisi de rester à Qausuittuq et à Grise Fiord; de nos jours, quelque 371 personnes vivent dans ces deux communautés^{60,61}.

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

Les personnes touchées par la réinstallation ont reçu des excuses du gouvernement du « Canada » en 2010⁶².

Les rafles des années soixante et du millénaire :

Le gouvernement fédéral a commencé à éliminer progressivement les pensionnats à partir des années 1950, mais le dernier pensionnat n'a fermé ses portes qu'en 1996. De nombreux pensionnats sont restés ouverts parce qu'ils hébergeaient des enfants dont le gouvernement jugeait que les familles étaient « inaptes » à s'en occuper⁶³. Les pratiques de retrait et de prise en charge des enfants autochtones ont ainsi pris une très grande ampleur.

Entre les années 1960 et les années 1980, les enfants étaient surtout placés dans des familles blanches de classe moyenne élevée, dont certaines les privaient de leur identité culturelle, ou pire, leur faisaient subir des sévices physiques, émotionnels et/ou sexuels⁶⁴. Un grand nombre de travailleurs et travailleuses sociales ignorant tout des cultures et de l'histoire des communautés autochtones ont exacerbé les appréhensions « en vertu du préjugé colonialiste selon lequel les personnes autochtones sont culturellement inférieures et incapables de subvenir adéquatement aux besoins de leurs enfants⁶⁵. » Dans certains cas, les enfants autochtones étaient appréhendés à la naissance⁶⁶ ou retirés de leur famille en raison de conditions découlant d'iniquités systémiques, comme la pauvreté, les problèmes de santé mentale, la violence familiale ou les dépendances⁶⁷.

Certains estiment que les « rafles » des années soixante et du millénaire n'étaient qu'une continuation à peine voilée de l'interférence gouvernementale dans les affaires des familles autochtones⁶⁸. La surreprésentation des enfants autochtones pris en charge persiste encore aujourd'hui; bien que les enfants autochtones représentent environ 7 % des enfants au « Canada », ils représentent 52 % des enfants placés dans le réseau de foyers d'accueil⁶⁹.

La violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones :

Comme le soutiennent de nombreuses universitaires féministes autochtones : « Le colonialisme de peuplement a toujours été et continue d'être un

processus genré⁷⁰. » Le colonialisme de peuplement n'a pas eu exactement les mêmes effets sur toutes les personnes autochtones; celles qui se trouvent au croisement de multiples formes d'oppression sont souvent touchées plus négativement que les autres. C'est le cas des femmes, qui subissent de la violence de manière disproportionnée par rapport aux hommes autochtones et aux femmes non autochtones. Par exemple :

- Six femmes autochtones sur dix disent avoir été agressées physiquement ou sexuellement à un moment ou un autre de leur vie, par rapport à quatre femmes non autochtones sur dix⁷¹;
- Les femmes autochtones sont plus susceptibles que les autres de subir de la violence grave : entre 1980 et 2012, on dénote 4,5 fois plus d'homicides de femmes autochtones que d'autres femmes canadiennes⁷². L'absence de données ventilées, l'identification raciale inadéquate et les biais policiers préjudiciables font en sorte que les familles autochtones sont moins susceptibles d'obtenir justice : seulement 53 % des cas d'homicide de femmes et de filles autochtones ont été résolus, contre 84 % de l'ensemble des cas d'homicide à la grandeur du pays⁷³.

Même si des activistes autochtones et des organismes de défense des droits de la personne cherchent depuis longtemps à attirer l'attention sur ces disparités criantes, les politiques, les pratiques et les lois qui les rendent possibles n'ont que très peu changé. Après la publication de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, l'Association des femmes autochtones du « Canada » a continué à constater l'échec généralisé du « Canada » à mettre en œuvre les 231 Appels à la justice⁷⁴.

Parmi les autres formes de préjudices qui continuent de toucher les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones, notons :

Les stérilisations forcées : Des professionnel-le-s de la santé ont stérilisé des femmes autochtones de force ou sous contrainte en s'appuyant sur le préjugé raciste voulant que celles-ci soient inaptes à remplir leur

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

rôle de mère⁷⁵. L'Alberta et la Colombie-Britannique ont adopté des *Sexual Sterilization Acts* (lois sur la stérilisation sexuelle) dans les années 1930, ce qui a donné lieu à plus de 3 000 stérilisations seulement dans ces deux provinces⁷⁶. Bien que ces lois aient été abrogées depuis, la pratique de la stérilisation s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui : des cas de stérilisation forcée ou sous contrainte ont été répertoriés aussi récemment qu'en 2018⁷⁷, et même si les Nations Unies ont statué que la stérilisation forcée constitue une forme de torture⁷⁸, cette pratique n'est toujours pas illégale en vertu du Code criminel canadien⁷⁹.

La discrimination à l'endroit des Autochtones

2SLGBTQIA+ : Avant la colonisation, les personnes autochtones bispirituelles et LGBTQIA+ étaient admirées et considérées comme des visionnaires et des guérisseur-e-s⁸⁰. La colonisation a entraîné la marginalisation des perspectives uniques de ces personnes, et l'homophobie et la transphobie sont aujourd'hui très répandues dans les communautés autochtones⁸¹ ainsi que dans la société canadienne de manière générale⁸².

Les enjeux touchant les femmes et les filles

autochtones en situation de handicap : Le taux des femmes et des filles autochtones qui vivent en situation de handicap est plus élevé (22 %) que chez les femmes et les filles non autochtones (15 %); cette réalité, conjuguée au fait que les femmes et les filles subissent des taux de violence quatre fois plus élevés que la moyenne nationale, signifie que les femmes et les filles autochtones en situation de handicap sont particulièrement vulnérables aux préjudices⁸³.

La discrimination fondée sur le genre en vertu

de la Loi sur les Indiens : Jusqu'à 1985, la *Loi sur les Indiens* privait les femmes des Premières Nations de leur statut d'Indienne inscrite et des droits issus des traités si elles épousaient une personne non autochtone ou émancipée, les coupant ainsi de leur communauté⁸⁴. À la suite des pressions exercées par les communautés autochtones et une partie de la communauté internationale, le « Canada » a amendé la *Loi sur les Indiens* pour en supprimer ces éléments discriminatoires avec le projet de loi C-31. Ce faisant, le gouvernement a toutefois créé un autre problème, la règle « d'inadmissibilité de la seconde génération

» pour la descendance autochtone du côté de la mère⁸⁵. L'affaire *McIvor c. Canada* (2009) a contesté ces discriminations résiduelles fondées sur le sexe, ce qui a mené en 2017 au projet de loi S-3 : « Éliminer les iniquités connues fondées sur le sexe en matière d'inscription »⁸⁶. Services aux Autochtones Canada a cependant continué à traiter au ralenti les demandes d'inscription, certaines demandes prenant jusqu'à deux ans avant d'être approuvées⁸⁷.

Les risques en matière de sécurité associés

aux chantiers industriels : Les femmes et les filles autochtones sont touchées de manière disproportionnée par les effets négatifs qu'entraînent les projets industriels sur les plans économique, culturel, social et environnemental⁸⁸. Les femmes des minorités visibles, dont les femmes autochtones, sont nettement sous-représentées dans le secteur minier, l'exploitation des carrières et l'industrie pétrolière et gazière (2,8 %) ⁸⁹. Les salaires élevés versés aux travailleurs du secteur des ressources font grimper le coût de la vie dans les zones industrielles, et les femmes autochtones qui ne font pas partie de la main-d'œuvre industrielle sont conséquemment souvent poussées dans des situations économiques précaires⁹⁰. De plus, l'afflux d'une main-d'œuvre de passage majoritairement formée de jeunes hommes aggrave les risques de violence raciste et/ou sexuelle, de traite à des fins d'exploitation sexuelle, de grossesses précoces et de transmission d'ITS chez les femmes et les filles autochtones^{91,92}. Finalement, ces développements industriels entraînent des risques pour l'environnement. Un rapport d'Amnistie Internationale signale que : « Les puits de pétrole et de gaz, les pipelines, les routes industrielles et autres aménagements ont fragmenté le paysage, détruit l'habitat essentiel à des espèces culturellement importantes comme les orignaux et les caribous, et contaminé les rivières et les cours d'eau⁹³. »

Contexte de la vie avant la pandémie

Comme l'affirme la revue en ligne *True North Living*, « la jeunesse autochtone est la clé vers des nations autochtones vives et saines, et vers un meilleur avenir pour tout le monde⁹⁴ ». La population autochtone est jeune : la tranche des 15 à 24 ans représente une plus

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

grande proportion de la population autochtone (17 %) que cette même tranche chez les non-Autochtones (12 %)⁹⁵. Avec son taux de croissance quatre fois plus élevé que celui du reste de la population⁹⁶, la jeunesse autochtone est incontournable.

Elle est aussi fière de son identité : la majorité des jeunes des Premières Nations (91 %), Métis-ses (93 %) et Inuit-e-s (97 %) se sentent bien dans leur identité autochtone⁹⁷. Furthermore, most Indigenous youth are making an effort to find out more about their history, traditions and culture; the figures were 71.4% for First Nations youth, 64.6% for Métis and 74.4% for Inuit.⁹⁸ However, many gaps in socioeconomic indicators between Indigenous and non-Indigenous youth still need to be closed so that Indigenous youth can enjoy *Mino Bimaadiziwin* - the good life.

La géographie

La jeunesse autochtone vit généralement davantage en milieu rural, dans des réserves et dans des régions éloignées que la jeunesse non autochtone. Elle vit majoritairement en milieu urbain, à 62,8 %, en comparaison avec 84,8 % de la jeunesse non autochtone⁹⁹. La proportion des jeunes qui vivent en milieu urbain est la plus grande chez la population métisse (72,8 %), puis chez les Premières Nations (57,7 %) et finalement chez la population inuite (49,2 %)¹⁰⁰.

Les jeunes Autochtones et l'éducation

L'écart entre le taux de diplomation du secondaire chez les Autochtones et chez les non-Autochtones se resserre : en 2016, 70 % des Autochtones entre 20 et 24 ans avaient terminé leur secondaire, ce qui représente un bond par rapport au taux de 57 % en 2006¹⁰¹. Les statistiques révèlent que 64 % des jeunes des Premières Nations, 82,7 % des jeunes Métis-ses et 47 % des jeunes Inuit-e-s détiennent un diplôme secondaire¹⁰². Si cette amélioration est encourageante, l'écart entre Autochtones et non-Autochtones persiste : 91 % des seconds obtiennent un diplôme secondaire¹⁰³.

Des écarts subsistent aussi entre les Autochtones et les non-Autochtones qui poursuivent des études

postsecondaires. Alors que les Premières Nations obtiennent de meilleurs résultats que la population canadienne non autochtone au collège et dans les formations professionnelles, un écart de 22 % demeure en ce qui a trait à l'accès à l'université chez les Autochtones par rapport aux non-Autochtones¹⁰⁴. Des obstacles tenaces, comme le manque de financement, bloquent encore l'accès des Autochtones à l'éducation postsecondaire¹⁰⁵. Pour combler ce fossé, il faudrait financer les études postsecondaires de 78 000 personnes des Premières Nations¹⁰⁶.

Les jeunes Autochtones et le marché du travail

Les jeunes Autochtones sont plus susceptibles d'être au chômage que les non-Autochtones. En 2016, parmi la tranche des 15 à 24 ans, le taux d'emploi était de 39,3 % et le taux de chômage, de 23 % (les statistiques correspondantes concernant les jeunes non-Autochtones étaient respectivement 52,8 % et 15,1 %¹⁰⁷). Le taux d'emploi chez les jeunes des Premières Nations était de 32,1 %, de 52,3 % chez les jeunes Métis-ses et de 36,2 % chez les jeunes Inuit-e-s¹⁰⁸. Plusieurs jeunes s'absentent du marché du travail pour poursuivre des études; toutefois, même si l'on ne compte que les personnes qui n'étudient pas, les jeunes Autochtones sont toujours moins susceptibles d'être embauché-e-s que les jeunes non-Autochtones (47,8 % contre 72,0 %)¹⁰⁹.

Le chômage est particulièrement répandu en milieu rural, dans les réserves et dans les collectivités éloignées. Au sein de la jeunesse des Premières Nations, le taux d'emploi était de 17,1 % chez les jeunes qui ont le statut d'Autochtone et qui vivent dans une réserve; de 35,2 % chez les jeunes qui ont le statut d'Autochtone et qui vivent hors réserve; et de 48,5 % chez les jeunes des Premières Nations qui n'ont pas le statut d'Autochtone¹¹⁰. Le taux d'emploi était de 33,8 % chez les jeunes Inuit-e-s qui vivent en Inuit Nunangat et de 44 % chez les personnes qui vivent à l'extérieur de ce territoire¹¹¹. En effet, « l'accès à des possibilités d'emploi pour la population active autochtone en milieu éloigné, rural ou non urbain est généralement limité aux industries et aux organismes dont les activités sont près des communautés autochtones¹¹² ».

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

Les arts et la culture

Les pratiques artistiques autochtones et traditionnelles font partie intégrante de la culture et des territoires dont proviennent les jeunes¹¹³. Les formes d'expression artistique comme la musique, la danse, la sculpture, le tissage et les tenues cérémonielles ont servi d'outils éducatifs, d'archives publiques, de documents politiques, de ressources spirituelles et de moyens de préserver les systèmes culturels autochtones¹¹⁴. Le système des pensionnats, l'interdiction des potlachs, le vol des territoires et la destruction d'artéfacts culturels ont engendré le rejet systématique et l'asservissement des cultures, des langues et des arts autochtones, ce qui constitue une forme de génocide culturel¹¹⁵.

Aujourd'hui, 56,4 % des jeunes des Premières Nations, 37,9 % des jeunes Métis-ses et 83,1 % des jeunes Inuit-e-s croient que parler une langue autochtone est soit important, soit très important¹¹⁶. Par contre, seulement 13 % des jeunes Autochtones maîtrisent suffisamment une langue autochtone pour mener une conversation¹¹⁷. Cela souligne la nécessité d'augmenter le financement des projets qui reconnectent les jeunes Autochtones à leurs traditions culturelles afin de réparer les effets intergénérationnels des politiques d'assimilation forcée¹¹⁸.

Les sports et loisirs

Les sports et les loisirs ont des bienfaits holistiques pour les jeunes Autochtones au « Canada¹¹⁹ » : « sur le plan cognitif (augmentation de la confiance en soi et de la concentration), sur le plan physique (augmentation de l'énergie et amélioration du sommeil), sur le plan émotionnel et affectif (augmentation du bonheur, du plaisir, de la satisfaction) et sur le plan spirituel (bien-être, identité)¹²⁰ ». Par ailleurs, les sports et les loisirs sont l'occasion pour les jeunes Autochtones de créer des liens avec « la famille, la communauté, les ami-e-s, les pair-e-s, la culture, le territoire et les ancêtres » ainsi que d'éviter des choix malsains comme l'abus de substances¹²¹. Enfin, on a établi des corrélations entre le sport, les loisirs et des effets positifs à long terme sur la santé des peuples autochtones¹²².

L'appel à l'action n° 89 de la Commission de vérité et réconciliation souligne le besoin de promouvoir de meilleures politiques pour favoriser l'activité physique dans le but de renforcer les communautés et d'encourager l'excellence athlétique chez les Autochtones. Malheureusement, cet appel à l'action reste sans réponse. Des embûches à la pratique sportive et à la participation à des programmes de loisirs existent toujours dans de nombreuses communautés autochtones, dont :

- le manque de temps;
- les coûts associés à la participation et à l'équipement;
- les occasions limitées;
- les violences latérales et le racisme;
- le manque de transport;
- l'accès limité à l'information^{123,124}.

La santé physique

Les peuples autochtones du « Canada » « sont touchés de manière disproportionnée par l'augmentation des taux de diabète et d'hypertension, de l'abus de substances, de problèmes de santé mentale et, en général, de morbidité, en plus d'avoir une espérance de vie considérablement plus courte¹²⁵. » Pour expliquer les disparités entre la population générale et la population autochtone, on doit observer les effets de facteurs sociaux qui influent sur la santé de cette dernière. Certaines personnes qui ont résidé dans les pensionnats (les parents, grands-parents et arrière-grands-parents des jeunes d'aujourd'hui) ont subi des traumatismes, de mauvais traitements, l'inhibition de leur culture et le racisme pendant leurs années formatrices. Ayant développé des relations interpersonnelles négatives, ces mêmes personnes ont à leur tour reproduit un environnement semblable autour de leurs enfants, ce qui a entraîné un cercle vicieux défavorable sur le plan de la santé¹²⁶. À ce jour, les peuples autochtones dont les familles ont été exposées aux pensionnats sont plus susceptibles que les autres de subir un stress accru et une diminution de leur bien-être général, même chez les personnes qui n'y

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

ont pas résidé elles-mêmes. C'est ce qu'on appelle le « traumatisme intergénérationnel¹²⁷ ».

De plus, un statut socioéconomique peu élevé peut entraîner des effets négatifs sur la santé et le bien-être de la jeunesse autochtone. Si des jeunes grandissent dans un environnement peu favorable (comme une maison surpeuplée), le risque augmente de développer des comportements nuisibles pour la santé comme la violence et l'abus de substances¹²⁸. Au total, 43,7 % des jeunes Autochtones ont reçu un diagnostic de maladie chronique¹²⁹. Cette donnée est doublement alarmante puisque « les possibilités de développer une maladie mentale augmentent avec la gravité des symptômes d'une affection chronique¹³⁰ ». La tuberculose est un cas frappant. Alors que les peuples autochtones forment 4 % de la population canadienne, ils représentent 21 % des cas recensés de tuberculose, et cette proportion est près de 50 fois plus élevée si on compare la population inuite à la population canadienne en général¹³¹.

La santé mentale et la consommation de substances psychoactives

Voici les statistiques concernant la santé mentale des jeunes Autochtones :

- 64,8 % des jeunes des Premières Nations qui vivent dans une réserve perçoivent leur état de santé mentale comme étant très bon ou excellent¹³²;
- 61 % des jeunes des Premières Nations qui vivent en dehors d'une réserve et qui ont entre 15 et 24 ans affirment que leur état de santé mentale est très bon ou excellent¹³³;
- 67 % des personnes métisses affirment que leur état de santé mentale est très bon ou excellent (aucune donnée exclusivement sur la jeunesse n'est disponible¹³⁴);
- 65 % des personnes inuites affirment que leur état de santé mentale est très bon ou excellent (aucune donnée exclusivement sur la jeunesse n'est disponible)¹³⁵;
- Près d'un-e jeune Autochtone sur cinq a reçu un

diagnostic de trouble de l'humeur (19,3 %) et près d'un-e jeune sur quatre a reçu un diagnostic de trouble anxieux (24,3 %¹³⁶);

- Les jeunes femmes autochtones sont plus à risque que les hommes de recevoir un diagnostic de trouble de l'humeur; cela reflète une plus forte tendance des femmes à chercher de l'aide ou des services professionnels pour des soins de santé mentale¹³⁷;
- Les jeunes Autochtones aux études ont cinq fois plus de chances de consommer du tabac, 50 % plus de chances de consommer de l'alcool et presque deux fois plus de chances de consommer du cannabis que les non-Autochtones aux études. La consommation d'alcool et de cannabis survient aussi à un plus jeune âge, surtout chez les hommes¹³⁸;
- Les suicides seraient de cinq à sept fois plus élevés parmi les jeunes des Premières Nations qui vivent dans une réserve et de 5 à 25 fois plus élevés chez les jeunes Inuit-e-s, respectivement, par rapport à la moyenne canadienne (des données exclusivement sur la population métisse ne sont pas disponibles¹³⁹).

La marginalisation, l'expérience de la discrimination, le traumatisme intergénérationnel, les difficultés financières et la séparation familiale sont quelques-uns des facteurs sociaux qui peuvent contribuer aux disparités entre les Autochtones et les non-Autochtones sur le plan de la santé mentale¹⁴⁰. Par conséquent, pour le bien-être et la résilience de la jeunesse autochtone, il est essentiel de favoriser l'accès à des programmes et services adaptés à la culture et axés sur les forces, la famille et la communauté¹⁴¹.

La santé sexuelle et la planification familiale

Avant le colonialisme, la sexualité chez les Autochtones n'était pas associée à la honte. On enseignait ouvertement aux enfants le rapport au corps, les différents passages en matière de sexualité et de reproduction, et le cycle menstruel. Le sexe était perçu comme un don de la Création, une manifestation du pouvoir d'engendrer la vie et la plus sacrée des

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

cérémonies autochtones¹⁴². Cependant, « la perte des savoirs traditionnels, des langues, des territoires, des cérémonies et des pratiques culturelles, y compris des rôles de genre et des cérémonies de naissance » a eu des effets négatifs sur la sexualité des jeunes autochtones¹⁴³.

Aujourd'hui, les peuples autochtones du « Canada » présentent des taux d'infection au VIH plus élevés que la population non autochtone. Ces taux sont particulièrement élevés chez les personnes de moins de 30 ans, les femmes, les personnes bispirituelles et celles qui utilisent des drogues injectables¹⁴⁴. Par contre, comme l'affirme le *National Indigenous Youth Council on Sexual Health and HIV & AIDS* : « Être jeune et Autochtone n'est pas un facteur de risque »; c'est plutôt le colonialisme et les vulnérabilités associées aux facteurs sociaux qui influent sur la santé qui les exposent à des risques d'être en contact avec le VIH et le SIDA¹⁴⁵.

Les jeunes Autochtones sont aussi plus susceptibles de devenir parents que les autres jeunes. En 2016, une personne sur dix (10,5 %) parmi la jeunesse autochtone était parent d'un-e enfant qui vivait à son domicile, contre 2,9 % chez les jeunes non-Autochtones¹⁴⁶. Les grossesses durant l'enfance et l'adolescence peuvent être risquées pour les jeunes Autochtones; les femmes connaissent des taux élevés d'infections transmises sexuellement, d'infections de l'appareil génital, de grossesses à risque élevé, d'accouchements compliqués ou prématurés, de mortalité liée à la maternité, de grossesses précoces et de violences sexuelles¹⁴⁷. Celles qui vivent en milieu rural, dans une réserve ou dans une communauté éloignée doivent souvent quitter leur communauté pour donner naissance, ce qui est coûteux pour les communautés et émotionnellement déstabilisant, particulièrement pour les mères adolescentes¹⁴⁸. De plus, les bébés autochtones sont plus à risque de naître en surpoids ou en insuffisance de poids à la naissance, ainsi qu'avec des troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale ou d'autres troubles développementaux¹⁴⁹. Des politiques et des pratiques générales et coordonnées en collaboration avec les jeunes Autochtones pour protéger leur droit à une santé sexuelle et reproductive et assurer leur bien-être sont urgemment nécessaires¹⁵⁰.

Les jeunes personnes bispirituelles et LGBTQQIA+

L'identification à la bispiritualité est une manière pour les peuples autochtones de renouer avec leurs langues traditionnelles, leurs coutumes et leurs cultures du contexte précolonial. Puisque le terme contient diverses significations de genre et de sexualité qui appartiennent à chaque nation, il remet en question efficacement les concepts occidentaux binaires de l'orientation sexuelle¹⁵¹. Aujourd'hui, de nombreux peuples autochtones voient le rétablissement de l'identité bispirituelle à l'intérieur des cultures autochtones comme une source de résurgence culturelle, une réhabilitation de l'équité des genres précoloniale et une possibilité de « ressouder l'anneau sacré qui a été brisé par la colonisation^{152,153} ».

Cela dit, il reste beaucoup à faire pour assurer la sécurité, le bien-être et la représentation des jeunes Autochtones bispirituel-le-s et LGBTQQIA+. Par exemple, on sait que :

- les jeunes personnes bispirituelles et LGBTQQIA+ se heurtent à des obstacles particuliers lorsqu'elles désirent obtenir des soins de santé culturellement adaptés, ce qui entraîne des taux élevés de dépression, d'anxiété et d'abus de substances¹⁵⁴;
- les jeunes personnes bispirituelles sont beaucoup plus à risque de contracter le VIH que les autres jeunes Autochtones ou que les autres jeunes personnes queers¹⁵⁵;
- les jeunes personnes bispirituelles sont plus à risque de vivre en situation d'itinérance et de subir de la violence et des agressions sexuelles en raison de préjugés systémiques¹⁵⁶.

Il est nécessaire d'obtenir davantage de données ventilées concernant précisément ce groupe démographique afin de proposer des solutions politiques inclusives.

Le logement et l'itinérance

Plus d'un quart des Premières Nations qui sont dans une réserve vivent dans des maisons surpeuplées,

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

une proportion sept fois plus élevée que chez les non-Autochtones¹⁵⁷. Par ailleurs, 43 % des maisons des Premières Nations dans les réserves ont besoin d'importantes réparations, par rapport à 7 % des maisons canadiennes¹⁵⁸. Presque toutes les résidences dans les réserves ont suffisamment de moisissures pour causer des problèmes respiratoires. Par exemple, Cat Lake First a déclaré l'état d'urgence en 2019 parce que le mauvais état d'une résidence avait causé la mort d'une personne dans la communauté¹⁵⁹. Ces statistiques alarmantes montrent la précarité du logement chez les Autochtones. Les communautés inuites sont particulièrement touchées par ces problèmes : plus de la moitié (51,7 %) de la population inuite dans l'Inuit Nunangat vit dans une maison surpeuplée¹⁶⁰. La situation est d'autant plus inquiétante que 70 % des communautés dans l'Inuit Nunangat n'ont aucune solution d'hébergement pour les femmes et les enfants qui subissent de la violence familiale¹⁶¹.

Pour les jeunes Autochtones, les logements précaires sont « à la fois la cause et la conséquence de la pauvreté, d'une faible scolarité, d'un taux de chômage élevé, d'une mauvaise santé et des résultats du passage en foyer d'accueil ou dans le système de justice¹⁶² ». Les jeunes Autochtones sont aujourd'hui surreprésenté-e-s parmi les populations itinérantes¹⁶³. Une fois en situation d'itinérance, les jeunes Autochtones risquent d'être incarcéré-e-s, de pratiquer le sexe de survie et de contracter le VIH¹⁶⁴. Les femmes et les personnes 2SLGBTQQA+ parmi la jeunesse autochtone sont particulièrement à risque : elles deviennent itinérantes plus jeunes, subissent davantage de victimisation dans tous les contextes et sont davantage touchées par les problèmes de santé mentale et de toxicomanie¹⁶⁵.

La qualité de l'eau

Il y a présentement 36 avis à long terme et 26 avis à court terme concernant la qualité de l'eau potable au « Canada^{166, 167} ». En 2015, le gouvernement fédéral s'est engagé à lever tous les avis concernant l'eau potable avant 2021. Le gouvernement a dépassé l'échéance qu'il s'était fixée et n'a pas déterminé de nouvel objectif depuis¹⁶⁸.

Même quand des infrastructures adéquates sont en

place, des lacunes dans l'exploitation et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau entraînent la réapparition des avis de consommation. Souvent, les responsables de l'exploitation des systèmes d'approvisionnement en eau ne peuvent pas obtenir la certification avancée nécessaire. En 2016, 68,5 % seulement de ces responsables dans les réserves des Premières Nations détenaient une certification¹⁶⁹. Cela contribue autant à l'apparition des avis qu'à leur longue durée¹⁷⁰. Certaines personnes parmi les jeunes Autochtones ont grandi avec des avis concernant l'eau potable toute leur vie; par exemple, la Première Nation Neskantaga doit tenir compte d'un avis depuis 27 ans¹⁷¹. De nombreuses conséquences s'ensuivent : cancer, infections gastriques, contaminations bactériennes, affections cutanées, malformations congénitales et même des décès sont attribuables à une eau insalubre¹⁷².

On note aussi les conséquences suivantes :

- bouillir de trop grandes quantités d'eau cause des moisissures qui détériorent les logements¹⁷³;
- acheter de l'eau exige des dépenses qui auraient pu être consacrées à la nourriture¹⁷⁴;
- évacuer un lieu à cause de l'eau perturbe et sépare les familles et les communautés autochtones¹⁷⁵;
- perdre la possibilité de tenir des cérémonies liées à l'eau affecte la vie culturelle et spirituelle¹⁷⁶;
- l'accès limité à l'eau potable est lié à un stress accru et à des maladies mentales qui perdurent¹⁷⁷.

Comme l'a affirmé Autumn Peltier, commissaire en chef pour la protection des eaux : « L'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental. Tout le monde y a droit, peu importe la race ou la couleur, qu'on soit riche ou pauvre¹⁷⁸. »

Le militantisme des jeunes face aux changements climatiques

Alors que les peuples autochtones contribuent peu aux émissions de gaz à effet de serre, ils sont les premiers à subir les conséquences immédiates des changements

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

climatiques en raison de leur relation de proximité avec l'environnement et ses ressources¹⁷⁹.

Les peuples autochtones en Arctique sont particulièrement touchés; les sources d'approvisionnement traditionnel en nourriture ont changé, la météo est moins prévisible et les conditions de déplacement sont moins sécuritaires qu'avant, ce qui a de sérieuses répercussions sur la santé du peuple inuit et sa sécurité alimentaire¹⁸⁰. L'accès limité au territoire est aussi lié à des effets négatifs sur la santé mentale et le bien-être de la jeunesse inuite¹⁸¹.

La jeunesse autochtone est en première ligne du militantisme lié aux changements climatiques autant sur la scène internationale, comme à la Conférence des Parties des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24)¹⁸², qu'à Fairy Creek¹⁸³ et en territoire Wet'suwet'en¹⁸⁴. La jeunesse inuite s'assure que les perspectives inuites sont représentées dans les espaces décisionnels¹⁸⁵. Enfin, selon un sondage mené auprès de la jeunesse canadienne, 40 % des jeunes affirment que les changements climatiques sont un des problèmes les plus importants de leur pays, ce qui indique que la jeunesse autochtone ne mènera pas cette bataille seule¹⁸⁶.

Le système de justice pénale

Les jeunes Autochtones qui ont besoin d'aide sont souvent aux prises avec le système de justice pénale¹⁸⁷. La Commission de vérité et réconciliation en explique les raisons :

« Bon nombre des enfants et des jeunes Autochtones d'aujourd'hui vivent chaque jour avec ces séquelles, puisqu'ils/elles/iels sont appelé·e·s à composer avec des taux élevés de toxicomanie, le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale, des problèmes de santé mentale et de violence familiale, l'incarcération de leurs parents et l'intrusion des services de protection de l'enfance. Compte tenu de tous ces facteurs, ces jeunes sont plus susceptibles que les autres de se retrouver impliqués dans des activités criminelles¹⁸⁸. »

Le pourcentage de jeunes et d'adultes Autochtones dans les services correctionnels dépasse largement leur représentation dans la population générale; dans certaines provinces, la proportion est de sept fois la population non autochtone¹⁸⁹. IEn 2014-2015, environ 35 % des jeunes entre 12 et 17 ans qui ont séjourné dans un service correctionnel étaient autochtones¹⁹⁰, et cela, même si les facteurs établis dans l'arrêt Gladue indiquent que les tribunaux sont tenus d'envisager des solutions autres que la détention dans les cas qui visent de jeunes Autochtones¹⁹¹. Les personnes autochtones sont aussi emprisonnées plus jeunes, se voient refuser plus fréquemment la libération sous caution, bénéficient moins souvent de la libération conditionnelle, sont surreprésentées en isolement et en placement sous garde, et sont plus susceptibles d'être associées à la délinquance à risque élevé¹⁹².

Les jeunes Autochtones qui ont déjà vécu l'incarcération « affirment que le système de justice pénale est une structure contre-productive qui n'est pas propice à la réadaptation¹⁹³. La perte de pouvoir, le sentiment d'impuissance, des cycles de violence et le désespoir augmentent les risques que les jeunes aient de nouveau des démêlés avec le système de justice pénale¹⁹⁴. » Ainsi, quand la détention est réduite ou évitée, quand le temps passé dans le système de justice pénale pour les adolescent·e·s est réduit et qu'on évite que les jeunes se retrouvent dans le système pour adultes, les jeunes Autochtones en bénéficient. Cependant, le moyen le plus efficace de réduire la surreprésentation reste de s'attaquer aux iniquités sociales et aux traumatismes intergénérationnels qui poussent les jeunes vers le système de justice pénale..

Le système de protection de l'enfance

Comme l'a décrit la Commission de vérité et réconciliation, le système de protection de l'enfance est souvent la continuité à peine voilée du système des pensionnats « indiens », une affirmation corroborée par le fait qu'il y a plus d'enfants pris en charge aujourd'hui qu'à l'apogée du système des pensionnats¹⁹⁵. La majorité des enfants autochtones sont retirés de leur famille pour « des questions d'ordre structurel, comme la pauvreté, les habitations médiocres et les problèmes de

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU RAPPORT

consommation abusive, plusieurs facteurs en lien direct avec le colonialisme et les pensionnats indiens¹⁹⁶ ».

Une fois retirés de leur famille, les enfants autochtones sont victimes de mauvais traitements, de violences physiques et de négligence. En 2021, au moins 14 114 enquêtes sur des incidents de maltraitance d'enfants autochtones étaient en cours¹⁹⁷. Ces données ne traduisent pas le traumatisme mental, émotionnel et spirituel que représente l'arrachement à sa famille, à sa communauté et à sa culture.

Les jeunes Autochtones pris·e·s dans le système de protection de l'enfance sont plus susceptibles de se retrouver sans abri; les enfants placés en famille d'accueil représentent 60 % des jeunes sans-abri et un tiers des adultes sans-abri¹⁹⁸. Des liens étroits existent entre un passage dans le système de protection de l'enfance et les démêlés avec le système de justice pénale; les deux tiers des adultes autochtones en détention ont vécu dans des familles d'accueil, dans des foyers de groupe ou en adoption¹⁹⁹. Les jeunes Autochtones en famille d'accueil ont aussi moins de chances que les autres jeunes de terminer leur secondaire²⁰⁰. Cela souligne la nécessité de travailler sur les facteurs sociaux qui influent sur la santé des familles autochtones, comme le logement, la réduction de la pauvreté, le soutien en matière de santé mentale et l'éducation, afin d'éviter le retrait d'enfants autochtones de leur famille²⁰¹.

DEUXIÈME PARTIE : CONSTATS DU RAPPORT

Le contexte pandémique actuel : ce que nous avons entendu

Le présent rapport a été écrit dans le but de mieux comprendre les réalités des jeunes Autochtones et les effets de la pandémie de COVID-19 sur celles-ci. Cette partie aborde la méthodologie de recherche employée, les limites du projet et les conclusions du sondage. Plusieurs thèmes se dégagent : le bien-être individuel, le bien-être communautaire, le soutien communautaire, l'emploi et l'éducation, et les infrastructures. Ces thèmes, ainsi que les recommandations correspondantes, seront également abordés.

Méthodologie

Dans le cadre de ce sondage, nous avons privilégié une approche féministe intersectionnelle. De plus, tout au long du projet, nous avons mis l'accent sur le leadership et les points de vue des jeunes. L'analyse et la préparation de ce rapport sont également basées sur des méthodologies de recherche propres aux Autochtones, ancrées dans des modes de connaissances (épistémologies) et des manières d'être (ontologies) autochtones. Un des principes orientant l'analyse du rapport inclut *Eduqptmunk*, une méthodologie Mi'kmaq autrement connue sous le nom « approche à double perspective ». L'approche à double perspective a été fondée par des Aîné·es mi'kmaq, Murdena et Albert Marshall. Elle encourage l'idée d'examiner un phénomène au travers à la fois des perspectives occidentales et autochtones (deux perspectives), et, ce faisant, de parvenir à une compréhension plus complète²⁰². Dans le cadre du présent rapport, cette méthodologie a permis à l'équipe de recherche d'utiliser des données quantitatives issues du sondage (une méthodologie occidentale) et de les traiter avec une analyse autochtone. Cette approche est bonifiée par l'usage de valeurs issues des visions du monde autochtones et des principes académiques occidentaux.

Sondage

Notre intention, avec ce sondage, était de développer une compréhension des effets de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes Autochtones et sur

la violence fondée sur le genre. De plus, avec les données du sondage, nous comptons présenter des recommandations pour mieux servir les jeunes des Premières Nations, Métis·es et Inuit·e·s à l'avenir. Notre démarche repose principalement sur un sondage en ligne au sujet des effets de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes Autochtones partout au « Canada ». L'idée du sondage vient de praticien·ne·s communautaires qui font partie de la convergence pancanadienne pour les avenirs des jeunes des Premières Nations, Métis·es et Inuit·e·s (Indige-health)²⁰³, et elle a été mise en œuvre après une consultation auprès de jeunes ayant participé à cette convergence. La Fondation canadienne des femmes a élaboré un plan avec la société de recherche et de consultation et les évaluateurs du projet de convergence, Prairie Research Associates (PRA), et embauché trois jeunes personnes pour orienter le développement du sondage et tout travail connexe futur. Ces jeunes personnes ont été choisies par la convergence des jeunes PNMI et l'associée senior principale de la Fondation canadienne des femmes pour les programmes du Nord.

La démarche de recrutement des jeunes organisatrices et organisateurs du sondage devait inclure une représentation rurale, urbaine et nordique. Ce sont les jeunes leaders qui ont nommé le besoin que le sondage soit offert en Inuktitut, en plus de l'anglais. Les jeunes ont également insisté sur la nécessité d'aborder d'autres enjeux vécus par les communautés, par exemple l'accès à l'eau potable ou le racisme dans le secteur des soins de santé. Ces personnes se sont également assurées que les questions du sondage restent accessibles. De plus, elles ont nommé le besoin d'offrir des incitatifs pour stimuler la participation au sondage, et c'est ainsi que des prix et des cartes-cadeaux ont été remis aux participant·e·s par tirage au sort.

Données démographiques du sondage

Le sondage a été rempli par quatre-vingt-quinze participant·e·s, entre les mois d'octobre 2021 et janvier 2022. Les personnes répondantes étaient âgées de 18 à 30 ans et la répartition des âges était relativement égale. Environ 52 % des participant·e·s s'identifient comme appartenant aux Premières Nations, 11 %

DEUXIÈME PARTIE : CONSTATS DU RAPPORT

s'identifient comme Métis·ses et 37 % comme Inuit·s. La majorité des personnes répondantes viennent des régions les plus au nord du « Canada » : 69 % des participant·es viennent de l'un des trois territoires (Nunavut, Territoires-du-Nord-Ouest et Yukon). Soixante-dix pour cent des personnes répondantes

s'identifient comme femmes, 15 % comme hommes, et 12 % comme personnes bispirituelles, non binaires ou d'une autre identité de genre. Les personnes répondantes restantes (3 %) préfèrent ne pas révéler leur identité de genre. Huit pour cent des participant·es s'identifient comme personnes en situation de handicap.

Emplacement des personnes répondantes au sondage



Trois personnes ont choisi de ne pas révéler leur emplacement. La carte montre l'emplacement géographique des personnes répondantes, et chaque point représente une personne.

DEUXIÈME PARTIE : CONSTATS DU RAPPORT

Représentation régionale du sondage

PROVINCE/TERRITOIRE	POURCENTAGE DE PARTICIPANT·E·S
Alberta	5,3 %
Colombie-Britannique	9,5 %
Manitoba	4,2 %
Nouveau-Brunswick	1,1 %
Terre-Neuve-et-Labrador	3,2 %
Territoires-du-Nord-Ouest	27,4 %
Nouvelle-Écosse	0 %
Nunavut	29,5 %
Ontario	2,1 %
Île-du-Prince-Édouard	0 %
Québec	1,1 %
Saskatchewan	4,2 %
Yukon	12,6 %

Recrutement

Au départ, le sondage a principalement été publicisé par les organismes bénéficiaires de la Fondation canadienne des femmes, dont plusieurs travaillent avec des jeunes Autochtones, et par les réseaux de la Fondation. Malheureusement, peu de personnes répondantes ont été recrutées par ces moyens. La réponse s'est toutefois considérablement améliorée lorsque les jeunes leaders et les jeunes traducteurs et traductrices vers l'inuktitut embauché·e·s ont fait la promotion du sondage au sein de leurs réseaux communautaires, sociaux et familiaux. La promotion payée sur les médias sociaux a particulièrement été efficace dans le cadre des efforts qui visaient les régions les plus nordiques.

Limites du projet

Certaines limites se sont révélées lors du processus de recherche, principalement les enjeux relatifs aux ressources et aux considérations soulevées lorsqu'on travaille avec des jeunes. En plus des obstacles

méthodologiques, les limites en matière de données sont également présentées dans cette partie.

Défis relatifs aux ressources

Quelques défis ont émergé sur le plan des ressources nécessaires au projet. D'abord et avant tout, une part plus importante du budget aurait dû être allouée aux jeunes leaders pour qu'ils, elles et iels puissent continuer à travailler sur le projet tout au long de l'année. Ce constat a été particulièrement notable pendant la période de recrutement, puisque la promotion du sondage a nécessité plus de ressources et de temps qu'initialement prévu. De plus, le calendrier du projet a dû être adapté à de nombreuses reprises pour accommoder tous les horaires. Finalement, il s'agissait de la première fois que la Fondation canadienne des femmes et PRA coordonnaient un travail réalisé en inuktitut. Même si cette démarche est perçue comme une occasion de tisser des liens avec des personnes parlant l'inuktitut, il a été difficile, au début, de trouver des personnes traductrices et des partenaires pouvant faire la mise en page et le design du rapport en inuktitut.

DEUXIÈME PARTIE : CONSTATS DU RAPPORT

Considérations relatives au travail avec les jeunes

Plusieurs obstacles au travail avec les jeunes ont surgi, surtout sur le plan juridique. Par exemple, tous les jeunes qui ont aidé à promouvoir le sondage étaient des mineur-e-s, ce qui signifie que nous avons dû établir des protocoles de sécurité supplémentaires en ce qui a trait à l'usage de leur adresse courriel et renseignements personnels. Ainsi, les jeunes ont eu accès à une adresse courriel de la Fondation pour faire le travail de promotion. La Fondation a conséquemment dû effectuer des recherches afin de garantir le respect des droits encadrant le travail des personnes mineures. Par ailleurs, une personne parmi les jeunes avec qui la Fondation a travaillé est en famille d'accueil. Bien que cette situation ne représente pas un obstacle, elle souligne la nécessité d'envisager des échéances flexibles et des moments de suivi avec les travailleuses sociales dans le cadre de projets futurs.

En outre, les jeunes de moins de 16 ans n'ont pas pu participer. Dans certaines institutions, au Canada, les jeunes âgés de 16 à 17 ans n'ont pas besoin du consentement parental pour participer à une recherche par sondage. Cependant, certains des sujets de recherche du sondage touchaient des questions délicates comme la santé mentale, la dépendance et la violence; nous avons donc pris la décision éthique de demander le consentement parental pour toute personne de moins de 18 ans. Le fait d'exclure les participant-e-s de moins de 18 ans nous a permis de développer des objectifs de recherche plus adaptés aux réalités des études postsecondaires et à l'emploi, que les jeunes de plus de 18 ans sont plus susceptibles d'avoir vécues.

Finalement, les deux tiers des jeunes faisant la promotion du sondage n'avaient pas de compte bancaire. Cette situation a créé des défis qui ont été surmontés en travaillant en partenariat avec le département des finances. Comme la Fondation est consciente de la violence et du racisme auxquels font face les Autochtones qui interagissent avec les institutions financières, il était prioritaire de trouver une solution qui ne limitait pas la participation des jeunes faisant la promotion du sondage.

Limites des données

Certaines limites sur plan des données ont émergé tout au long de l'analyse. D'abord, il faut noter que le sondage a été lancé tard dans la pandémie, ce qui a peut-être empêché des jeunes d'y répondre. Les jeunes Autochtones étaient peut-être fatigué-e-s de la pandémie, ou souffraient peut-être d'une fatigue de recherche après avoir été interrogé-e-s par d'autres organisations, pour d'autres rapports.

Même si nous considérons que l'apport important des régions du Nord au sondage est une réussite (69 % des participant-e-s viennent des territoires), surtout étant donné les défis d'infrastructures auxquels ces régions font souvent face (par exemple, les bandes passantes faibles), il s'agit d'une limite importante sur le plan des données. Conséquemment, les données de ce rapport illustrent principalement les réalités vécues par les jeunes Autochtones dans le Nord, et sont moins représentatives des jeunes Autochtones du Sud. Il convient également de mentionner que seulement 10 % des participant-e-s sont Métis-ses, ce qui signifie que les données ne sont peut-être pas représentatives des réalités vécues par les jeunes Métis-ses pendant la pandémie de COVID-19. De plus, les résultats du sondage représentent majoritairement les expériences des jeunes femmes autochtones (70 % des personnes répondantes). Cette réponse peut être perçue comme une réussite, puisque le projet se voulait centré sur les femmes. Toutefois, pour en arriver à une compréhension plus complète des impacts de la COVID-19, il faudrait insister sur le recrutement de jeunes hommes, de personnes bispirituelles et non binaires et d'individus d'autres identités de genre. Finalement, comme les définitions de « rural » et « éloigné » étaient subjectives aux participant-e-s, les statistiques montrant les différences d'expériences entre les personnes en milieu urbain, rural et éloigné ne sont peut-être pas représentatives des réalités actuelles des jeunes Autochtones au « Canada ».

DEUXIÈME PARTIE : CONSTATS DU RAPPORT

Survey Findings

Individual Well-being

Presque 28 % des personnes répondantes ont fait appel au soutien de thérapeutes, psychologues ou guides spirituels professionnels. Ce n'est pas surprenant, puisque les participant-e-s signalent de faibles niveaux d'énergie et de bonheur depuis le début de la pandémie en mars 2020. Quarante pour cent des participant-e-s mentionnent avoir moins d'énergie depuis mars 2020, et 40 % disent se sentir quelque peu moins heureux et heureuses qu'avant la pandémie. Vingt pour cent rapportent malheureusement se sentir beaucoup moins heureux et heureuses. Un pourcentage stupéfiant de 77 % des jeunes Autochtones rapportent être plus stressé-e-s, et 54 % des jeunes affirment être considérablement plus stressé-e-s depuis mars 2020. L'irritabilité est également montée en flèche : environ les trois quarts (73 %) des personnes répondantes ressentent des niveaux plus élevés d'émotivité. Il est préoccupant de constater que les taux de sentiments anxieux (73 %) et déprimés (78 %) suivent une tendance semblable. Ces taux sont probablement en lien avec les taux plus élevés de sentiment d'isolement et de solitude (82 %). Un pourcentage inquiétant de jeunes Autochtones, soit 84 %, expliquent que l'isolement causé par la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur leur santé mentale globale, et 74 % constatent que leur santé mentale se détériore. Le bien-être physique s'est également détérioré chez 56 % des jeunes Autochtones, en raison des changements d'habitudes alimentaires pendant la pandémie, et seulement 8 % des jeunes observent une amélioration.

Les restrictions relatives à la COVID-19 ont largement contribué à ces changements sur le plan du bien-être. Les limites imposées aux rassemblements sociaux ont beaucoup été nommées comme étant la plus difficile des restrictions (61 %), suivies de l'isolement individuel (43 %), les limites aux déplacements (43 %) et la distanciation physique (33 %). Comme l'exprime un jeune : « Être en quarantaine seul, c'était terrifiant, douloureux et morbide, et je me sentais isolé. Le fait de ne pas avoir le droit de quitter la propriété d'une résidence m'a fait sentir claustrophobe, aliéné

de la nature et des autres humains, et globalement bouleversé. » Une autre jeune personne explique : « Depuis la quarantaine que j'ai faite, en début de pandémie, plusieurs de mes traumatismes passés ont refait surface et je me suis tournée vers la consommation pour y faire face. Ma santé mentale s'est détériorée. »

Comme mentionné précédemment, ces problèmes ont poussé les jeunes Autochtones à trouver des moyens de faire face aux changements. Un des avantages de la pandémie semble être le changement d'heures de sommeil : plus de la moitié des jeunes (56 %) rapportent dormir plus qu'avant la pandémie. Les personnes répondantes se sont également tournées vers leurs passe-temps et vers des visites virtuelles avec leurs ami-e-s et familles (54 %). Elles se sont surtout tournées vers les passe-temps suivants : passer du temps en nature (52 %), lire (40 %), cuisiner (63 %), faire de l'art (40 %) et magasiner en ligne (54 %). Il est nécessaire de créer plus d'occasions de faire des activités physiques en plein air, puisque plus de la moitié des participant-e-s (54 %) suggèrent que le manque d'exercice à l'extérieur a eu un impact sur leur santé mentale. De plus, les données indiquent qu'une considération spéciale doit être accordée à l'excès de stress et à la pression subie par les jeunes et nouvelles mères, puisqu'elles sont responsables non seulement d'elles-mêmes, mais aussi de leurs enfants.

Le bien-être communautaire

Presque 40 % des personnes répondantes ont vécu la perte d'un-e membre de la famille, d'un-e ami-e ou d'un-e collègue, ce qui a provoqué chez elles des réactions de peur et de chagrin. Même si les visites virtuelles sont une pratique courante pour le bien-être individuel, seulement 33 % des personnes interrogées affirment passer plus de temps avec leur famille, tandis que 43 % d'entre elles passent moins de temps en famille. Il est inquiétant de constater que 63 % des jeunes Autochtones disent passer moins de temps avec leurs ami-e-s, et 58 % affirment se sentir moins proches de leur communauté. Souvent, la maladie mentale, la peur, la dépression, la solitude, la distance physique (les frontières provinciales et internationales,

DEUXIÈME PARTIE : CONSTATS DU RAPPORT

et les restrictions de voyage), le manque d'événements ou de rassemblements sociaux (les confinements), les différences politiques (l'hostilité entre personnes dont les opinions au sujet du vaccin divergent) ou les exigences excessives au travail ont exacerbé ces difficultés. Une jeune personne exprime que « la distanciation sociale a normalisé le fait que je sois seule », et ce sentiment est partagé par plusieurs autres. Une autre personne mentionne qu'elle aimait auparavant être en public, mais que maintenant, elle « craint le public et quitte rarement la maison ». Les événements en ligne, à la radio, en plein air ou en personne à capacité limitée, la distanciation sociale, les masques et les tests rapides font partie des moyens par lesquels les communautés ont compensé le manque d'événements sociaux dans la collectivité.

Le soutien communautaire

Les personnes répondantes ont nommé différents accès aux mesures de soutien communautaire. Les ami·e·s, la famille et les services de soutien psychologique sont les soutiens les plus utilisés :

- 11 % ont eu recours aux centres de bien-être
- 41 % ont utilisé des services de soutien psychologique
- 20 % ont utilisé la cérémonie. (Malheureusement, les participant·e·s ont expliqué que plusieurs cérémonies ont été annulées, que leur capacité a été réduite ou qu'elles ont eu lieu sur Zoom.)
- 28 % ont fait appel aux Aîné·e·s
- 23 % ont utilisé des banques alimentaires ou des paniers de nourriture
- 23 % ont fait des activités en nature
- 46 % ont fait appel au soutien familial
- 51 % ont compté sur le soutien de leurs ami·e·s
- Les personnes répondantes avaient surtout connaissance des soutiens offerts par les centres de bien-être (63 %), les banques alimentaires et les paniers de nourriture (57 %)

- 56 % des jeunes disent avoir eu accès à des espaces sûrs pour participer à des activités de bien-être.

Les obstacles importants à l'accès à ces mesures de soutien incluent l'indisponibilité de ressources culturellement adaptées (39 % des personnes répondantes), le temps passé en file pour accéder au service (64 % des personnes répondantes) et la stigmatisation associée à l'utilisation des services (37 % des personnes répondantes). De plus, seulement 28 % d'entre elles s'identifient comme des membres actifs de leur collectivité, et 60 % considèrent être des membres passives de la communauté. Ainsi, une augmentation des efforts de mobilisation des jeunes personnes pour qu'elles deviennent plus actives dans leur communauté améliorerait peut-être le recours aux services de soutien et atténuerait les sentiments d'isolement et de solitude, en plus de comporter d'autres effets positifs sur la santé mentale.

Finalement, les relations avec les prestataires de soins de santé pourraient être améliorées. Les personnes répondantes expriment une ambivalence généralisée à l'égard des professionnel·le·s de la santé. La majorité des personnes répondantes ont une confiance modérée à entière envers les médecins, les infirmières et infirmiers, les infirmières praticiennes, les psychiatres, les physiothérapeutes, les massothérapeutes, les pharmaciennes et pharmaciens, les travailleuses et travailleurs sociaux, les nutritionnistes, les dentistes et les chiropraticiennes et chiropraticiens. Cependant, les travailleuses et travailleurs sociaux sont les professionnel·le·s à qui les personnes répondantes font le moins confiance (44 %).

Emploi et éducation

Dix-huit pour cent des participant·e·s ont perdu leur emploi pendant la pandémie de COVID-19, et environ 30 % n'ont pas réussi à trouver du travail. De plus, 21 % des jeunes suggèrent que les limites aux heures d'ouverture et les fermetures d'entreprises font partie des trois principales restrictions relatives à la COVID-19 qui ont eu un effet négatif sur leur bien-être.

DEUXIÈME PARTIE : CONSTATS DU RAPPORT

Plus de la moitié (57 %) des personnes répondantes affirment avoir adopté un nouveau passe-temps ou une nouvelle activité. Certaines ont acquis de nouvelles aptitudes techniques (20 %) ou fréquenté une école ou un programme éducatif (42 %). Certaines personnes répondantes suggèrent que ce temps a également été utile en leur offrant la chance de « réfléchir à soi, de ralentir et de réévaluer » leur vie. En même temps, environ 16 % des personnes répondantes ont toutefois abandonné l'école ou un programme éducatif. Ces chiffres ne sont malheureusement pas surprenants, puisqu'environ 70 % des personnes répondantes affirment avoir de la difficulté à fréquenter l'école en ligne. Pour la moitié des personnes répondantes, l'accès aux ressources technologiques permettant l'apprentissage en ligne constitue une difficulté. Les deux tiers des personnes répondantes indiquent que l'accès à un espace approprié et tranquille pour apprendre était également un défi.

L'infrastructure

Environ 69 % des participant-e-s ont accès à des moyens de transport adéquats, tandis que 18 % y ont un accès limité ou pas d'accès du tout. Par contre, 88 % des participant-e-s ont accès à des épiceries dans leur collectivité ou ses environs, et approximativement 4 % ont un accès limité ou aucun accès à une épicerie. Plus d'un cinquième des personnes répondantes affirment qu'elles-mêmes et/ou leur famille ont commencé à avoir des problèmes de sécurité alimentaire depuis mars 2020, et 10 % de plus continuent à être aux prises avec une insécurité alimentaire qui était présente avant la pandémie. Quatre-vingt-trois pour cent (83 %) des participant-e-s ont accès à de l'eau potable, 7 % y ont un accès limité ou aucun accès, et le reste des participant-e-s préfère ne pas répondre à cette question.

Seulement 56 % des participant-e-s affirment avoir accès à une connexion Internet fiable, et il est préoccupant d'apprendre que 31 % ont peu ou pas d'accès à une connexion. Cette statistique est particulièrement problématique à la lumière du fait que de nombreuses collectivités se sont adaptées à la pandémie de COVID-19 en augmentant le nombre de services de soutien et d'événements en ligne. Si seulement la moitié

des jeunes ont un accès facile au soutien en ligne, les programmes ne peuvent pas répondre aux besoins des personnes auxquelles ils s'adressent. Ainsi, il faut augmenter le soutien sur le plan des infrastructures en améliorant la connectivité à l'Internet, ce qui aura probablement pour effet d'accroître l'usage des mesures de soutien virtuelles. En attendant, une alternative serait d'améliorer le soutien téléphonique offert par les communautés, puisque 79 % des participant-e-s affirment avoir accès à une connexion téléphonique fiable. Cependant, étant donné qu'environ 72 % des participant-e-s mentionnent avoir accès à un ordinateur à la maison, la connectivité à l'Internet doit être priorisée.

DEUXIÈME PARTIE : CONSTATS DU RAPPORT

Recommandations

Les recommandations suivantes concernent les divers défis qui ressortent du rapport. Les suggestions sont organisées en fonction des thèmes suivants : politiques, infrastructure, sécurité alimentaire, éducation, soutien au bien-être et considérations relatives aux distinctions. Il convient de souligner que ces recommandations n'existent qu'en lien les unes avec les autres. Ainsi, une démarche relative à un enjeu éducatif aura probablement aussi des effets positifs sur le bien-être général. Par exemple, en ayant un meilleur accès aux activités en nature, les jeunes profiteront d'une éducation culturellement appropriée, acquerront des capacités et de l'autonomie sur les plans de la sécurité alimentaire et amélioreront leur santé et leur bien-être grâce à des activités physiques et du temps passé en communauté.

Politiques :

- Il faut accroître la pression sur le gouvernement à tous les niveaux, sur la législation et sur les autres instances décisionnelles afin d'agir en soutien aux jeunes et aux collectivités qui subissent les effets disproportionnés de la pandémie de COVID-19.
- Tout effort de ce type doit répondre aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et s'inscrire dans l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Infrastructure :

- Il faut accroître l'appui aux infrastructures afin d'améliorer la connectivité à l'Internet, ce qui facilitera en retour le recours aux soutiens virtuels. Ce point est particulièrement important pour les communautés nordiques et éloignées.
- Une alternative intérimaire serait d'accroître le soutien téléphonique au sein des communautés.

Sécurité alimentaire :

- Les bons d'alimentation, les paniers d'aliments et les programmes de dîner en milieu scolaire sont des solutions utiles aux problèmes de sécurité alimentaire vécus par les participant·e·s.
- Le travail axé sur les activités en nature et les projets de souveraineté alimentaire, surtout pour les jeunes des collectivités nordiques et éloignées, est un outil crucial pour développer la sécurité alimentaire à long terme.

Éducation :

- Il faut augmenter le nombre d'initiatives et de campagnes de sensibilisation qui s'attaquent aux impacts économiques et culturels subis par les jeunes, dont les problèmes de logement, en plus d'améliorer l'accès au soutien éducatif et en santé mentale. Ces initiatives peuvent inclure des sites Internet, des baladodiffusions, des pages de médias sociaux et d'autres médias semblables.

DEUXIÈME PARTIE : CONSTATS DU RAPPORT

Soutien au bien-être :

- Il faut créer plus d'occasions de faire de l'activité physique en plein air, puisque plus de la moitié des participant·e·s (54 %) suggèrent que le manque d'exercice à l'extérieur a un effet sur leur santé mentale.
- Davantage d'efforts pour sensibiliser les jeunes et les inciter à devenir des membres plus actifs de leur communauté pourraient améliorer la prestation de services et réduire le sentiment d'isolement et de solitude ressenti par les jeunes, en plus d'avoir des effets positifs sur leur santé mentale.
- Seulement 56 % des jeunes affirment avoir accès à des espaces sûrs où participer à des activités de bien-être. Des efforts considérables doivent conséquemment être consacrés à améliorer le soutien et l'accès à des espaces sûrs.
- Les commandites ou les occasions de financement permettant aux jeunes de participer à des activités à l'extérieur de leur collectivité doivent être multipliées. Cette recommandation est tout particulièrement importante pour les jeunes qui ont un accès limité à des espaces sûrs au sein de leur communauté.

Considérations relatives aux distinctions :

- Les problèmes de santé mentale et la crise du suicide dans le Nord ont été amplifiés par la pandémie. Des mesures de soutien ciblées pour les communautés inuites et les communautés du Nord doivent être prioritaires.
- Il y a un manque général de données propres aux expériences des jeunes Métis·ses, un problème exacerbé par le manque de clarté et de connaissances au sujet de la nature distincte de la Nation métisse. Des ressources supplémentaires doivent être consacrées à la cueillette de données au sujet des Métis·ses.
- Il manque de données régionales et propres à chaque nation permettant de comprendre les expériences distinctes des diverses Premières Nations, ainsi que celles de la population autochtone en milieu urbain. Des ressources supplémentaires doivent être offertes directement aux gouvernements et aux organisations des Premières Nations afin d'acquérir des données propres à leur nation et dans le respect de leurs coutumes.
- Davantage de ressources à long terme doivent être accordées directement aux gouvernements des Premières Nations, métis et inuits afin de développer la capacité des communautés, non seulement d'élaborer des bases de données, mais également de traiter les résultats des recherches. Cet élément contribue largement à l'autodétermination des nations. De plus, il garantit que tout effort en ce sens soit pertinent et utile aux communautés.

DEUXIÈME PARTIE : CONSTATS DU RAPPORT

Conclusion

Le rapport de la Fondation canadienne des femmes, *Les impacts de la COVID-19 sur les jeunes des Premières Nations, Métis-ses et Inuit-e-s*, a été élaboré pour mieux comprendre les réalités vécues par les jeunes Autochtones dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Le rapport vise également à produire des recommandations à l'intention des personnes qui travaillent pour le gouvernement dans le domaine de l'éducation et dans celui de la prestation de services, surtout dans les secteurs qui touchent les jeunes Autochtones.

Les constats du rapport suggèrent que le bien-être individuel et communautaire s'est détérioré durant la pandémie. Même s'il existe certains soutiens communautaires pour atténuer ces problèmes, ils sont souvent insuffisants, sous-financés ou inaccessibles pour les jeunes au sein de leurs communautés. Il faut prioritairement accorder une attention spécifique à l'emploi, à l'éducation et aux infrastructures afin de résoudre ces problèmes.

Le rapport indique également que les expériences des jeunes Autochtones pendant la pandémie de COVID-19 sont considérablement intensifiées par les conditions préexistantes de leurs nations et de leurs collectivités. Ainsi, en plus des réponses à la COVID-19, il faut aussi consacrer des ressources appropriées afin de garantir que les peuples autochtones aient un accès équitable à l'éducation, à l'emploi, aux services de santé et de bien-être, à l'eau potable, au logement, à la sécurité alimentaire et au nécessaire pour combler tous les besoins fondamentaux et assurer un niveau de vie décent. De plus, des approches spécialisées ancrées dans les cultures distinctes, dans les traditions et les systèmes de connaissances des peuples autochtones sont essentiels à l'atteinte de l'équité.

Les jeunes Autochtones ont fait preuve d'une incroyable résilience face à l'adversité, et continuent de le faire. Ils sont plus forts lorsqu'ils sont en lien les uns avec les autres, avec leurs communautés et avec les terres, les eaux et la glace. L'avenir est entre les mains des jeunes, et c'est pourquoi nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir collectif pour les élever, les soutenir et les célébrer.

CE RAPPORT A ÉTÉ CORÉDIGÉ PAR :

La Fondation canadienne des femmes

La Fondation canadienne des femmes est un chef de file du mouvement pour l'égalité des genres au Canada. Par le financement, la recherche, la défense des intérêts des femmes et des filles, et le partage des connaissances, nous nous efforçons d'opérer un changement systémique. Nous aidons les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre à échapper à la violence, sortir de la pauvreté, prendre confiance et accéder au leadership. Depuis 1991, nos généreux donateurs et collaborateurs ont investi plus de 130 millions de dollars pour financer plus de 2 500 programmes qui transforment des vies partout au Canada.

Taylor Arnt

Taylor Arnt (elle/iel) est d'origine mixte anishinabée-ojibwée et européenne. Elle est membre de la réserve du Traité de Tootinaowaziibeeng et a grandi à l'extérieur de la réserve, sur le territoire du Traité n° 1, près de Winnipeg, au Manitoba. Taylor travaille, habite et passe ses temps libres en tant que résidente non invitée sur les territoires traditionnels des nations x^wməθk^wəyəm (Musqueam), Skwxwú7mesh (Squamish), et Selílwitulh (Tseil-Waututh). Taylor est actuellement employée comme analyste des politiques pour l'Assemblée des Premières Nations de Colombie-Britannique. Il s'agit de sa première expérience en tant que rédactrice pour la Fondation canadienne des femmes.

Courtney Vaughan

Courtney Vaughan (elle) est une jeune femme métisse d'origine métisse, anishinabée et coloniale. Elle est citoyenne de la Nation métisse d'Ontario, qui est principalement enracinée sur la rive nord du Lac Huron. Elle a la chance de vivre sur la rive nord de Gitchi Gami (Lac Supérieur), tout près de Bawaating (Sault Sainte-Marie, Ontario) et puise chaque jour sa force d'agir dans les dons que lui fait le lac. Courtney travaille actuellement pour Archipel Research and Consulting Inc., une société de recherche et de conseil détenue et dirigée par des personnes autochtones. Elle s'intéresse principalement à la gouvernance et aux ordres juridiques autochtones, à la conservation dirigée par les Autochtones, au savoir des femmes et à la réconciliation. Courtney a elle-même longtemps bénéficié des programmes destinés aux jeunes, ce qui lui donne une perspective unique et pertinente dont elle s'est servie pour rédiger ce rapport. Elle en est également à sa première expérience de rédaction de rapport pour la Fondation canadienne des femmes.

RÉFÉRENCES

- ABORIGINAL LEGAL AID IN BC. « Gladue Principles », 28 juin 2021. <https://aboriginal.legalaid.bc.ca/courts-criminal-cases/gladue-rights>
- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA (Direction générale des communications). « Traités et ententes », gouvernement du Canada, 30 juillet 2020. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fr/1100100028574/1529354437231>
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD. « Resolute », Travel Nunavut. <https://travelnunavut.ca/regions-of-nunavut/communities/resolute/> (Consulté le 5 mars 2022).
- ALLEN, Samantha Wright. « Backlogs, Lengthy Delays Await Indian Status Applicants Following Removal of Sex Discrimination Law », The Hill Times, 4 février 2020. <https://www.hilltimes.com/2020/02/05/backlogs-lengthy-delays-await-indian-status-applicants-following-removal-of-sex-discrimination-law/233703>
- AMNISTIE INTERNATIONALE CANADA. « Missing and Murdered Indigenous Women and Girls: Understanding the Numbers », Amnistie Internationale, 10 juillet 2021. <https://www.amnesty.ca/blog/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls-understanding-the-numbers/>
- ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA. « Témoignage aux audiences », dans Scott Papers, RG 10, Vol. 6810, Fichier 473, Vol. 12., 1921.
- ARSLANBEK, Asli, Bani MALHOTRA et Girija KAIMAL. « Indigenous and Traditional Arts in Art Therapy: Value, Meaning, and Clinical Implications », The Arts in Psychotherapy 77, février 2022. <https://doi.org/10.1016/j.aip.2021.101879>
- ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS (APN). « Abolir la doctrine de la découverte », janvier 2018. <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2018/07/18-01-22-Dismantling-the-Doctrine-of-Discovery-FR.pdf>
- ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS (APN). « First Nations Post-Secondary Education Fact Sheet », 2016. https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2018/07/PSE_Fact_Sheet_ENG.pdf
- ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA (AFAC). « Accessibility Rights », 9 septembre 2020. <https://www.AFAC.ca/policy-areas/accessibility-rights/>
- ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA (AFAC). « Bill S-3 », 1er février 2022. <https://www.AFAC.ca/policy-areas/bill-s-3/>
- ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA (AFAC). « Report Card on Government Follow-up to Reclaiming Power and Place: Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls », 2020. <https://www.AFAC.ca/wp-content/uploads/2020/06/REPORT-CARD.pdf>
- ATKINSON, D. « Réflexions sur la promotion de la santé mentale des populations chez les enfants et les jeunes autochtones au Canada », Centres de collaboration nationale en santé publique (CCNSP), 2017. https://nccph.ca/images/uploads/general/07_Autochtones_SanteMentale_CCNSP_2017_FR.pdf
- BARTLETT, C., M. MARSHALL et A. MARSHALL. « Two-Eyed Seeing and other Lessons Learned within a colearning journey of bringing together indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing », Journal of Environmental Studies and Sciences, 2(4), 2012, p. 331-340.
- BENNETT, Darcie et Lobat SADREHASHEMI. « Broken Promises: Parents Speak Out About B.C's Child Welfare System », Assets Nation Builder, PIVOT, 2008. <https://pivotlegal.nationbuilder.com/assets/pages/82/BrokenPromises.pdf>

RÉFÉRENCES

- BHARADWAJ, Lalita et Lori BRADFORD. « Indigenous Water Poverty: Impacts Beyond Physical Health. » Northern and Indigenous Health and Healthcare, Université de la Saskatchewan, 2018. <https://openpress.usask.ca/northernhealthcare/chapter/chapter-4-indigenous-water-poverty-impacts-beyond-physical-health/>
- BIIN, Dianne, Colleen HODGSON et Kory WILSON. « Urban Indigenous Peoples. » Pulling Together Foundations Guide, BCcampus, 5 septembre 2018. <https://opentextbc.ca/indigenizationfoundations/chapter/urban-indigenous-peoples/>
- BRUNER, Mark W. et coll. « Indigenous Youth Development through Sport and Physical Activity: Sharing Voices, Stories, and Experiences », International Journal of Indigenous Health 14, no 2, 2019. p. 222-251. <https://doi.org/10.32799/ijih.v14i2.31945>
- CANADIAN GEOGRAPHIC. « Inuit Nunangat », Atlas des peuples autochtones du Canada. <https://indigenouspeoplesatlasofcanada.ca/article/inuit-nunangat/> (Consulté le 4 mars 2022).
- CANADIAN GEOGRAPHIC. « Les certificats des Métis », Atlas des peuples autochtones du Canada. <https://indigenouspeoplesatlasofcanada.ca/article/scip/> (Consulté le 5 mars 2022).
- CARDINAL, Harold. The Unjust Society. 2e éd. Vancouver : Douglas & MacIntyre, 1969.
- CARREFOURS BIEN-ÊTRE POUR LES JEUNES DE L'ONTARIO. « First Nations, Inuit, and Metis Face Unique Health Challenges in Ontario ». https://youthhubs.ca/wp-content/uploads/2018/10/ywho-fact-sheet_FNIM_ENG.pdf (Consulté le 6 mars 2022).
- CATALYST. « Women in Energy: Gas, Mining, and Oil », 29 mars 2019. <https://www.catalyst.org/research/women-in-energy-gas-mining-oil/>
- CAUCHIE, Lesa. « Définition recommandée des communautés isolées et éloignées », Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA), 2020. <https://www.ccnsa.ca/fr/publicationsExternalview.aspx?sortcode=1.19.O.O&id=731>
- CBCNEWS (rédaction). « Teen Activist Autumn Peltier Demands Clean Water For All », CBC/Radio Canada, 20 novembre 2020. <https://www.cbc.ca/kidsnews/post/watch-teen-activist-autumn-peltier-demands-clean-drinking-water-for-all>
- CENTRE DE COLLABORATION NATIONALE DE LA SANTÉ AUTOCHTONE (CCNA). « Les enfants autochtones et le système de protection de l'enfance au Canada », 2017. <https://www.nccih.ca/docs/health/FS-ChildWelfareCanada-FR.pdf>
- CHARBONNEAU, Patrick, Laurent MARTEL et Karl CHASTKO. « Croissance démographique dans les régions rurales du Canada, 2016 à 2021 », Statistique Canada, gouvernement du Canada, 9 février 2022. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-x/2021002/98-200-x2021002-fra.cfm>
- CLOW, B. « Promotion de la santé mentale des populations chez les enfants et les jeunes », Centre national de collaboration de la santé autochtone (CCNSA-NCCAH), 2017. https://nccph.ca/images/uploads/general/O1_Intro_SanteMentale_CCNSP_2017_FR.pdf
- COGAN, Ora et Jerome TURNER. « At Fairy Creek, Indigenous Land Defenders Explain Their Struggle », Teen Vogue, 17 août 2021. <https://www.teenvogue.com/story/fairy-creek-blockade-indigenous-land-defenders-protest-forest-logging-climate-justice>

RÉFÉRENCES

- COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA. Pensionnats du Canada : Les séquelles – Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Volume 5, Centre national pour la vérité et la réconciliation, 2015. https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/10-Les_séquelles.pdf
- COMMUNITY-BASED RESEARCH CENTRE (CRBC). « Discrimination against Indigenous Communities ‘in Plain Sight’, but Two-Spirit Folks Left Unseen », 9 décembre 2020. https://www.cbrc.net/discrimination_against_indigenous_communities_in_plain_sight_but_two_spirit_folks_left_unseen
- DART, Christopher. « The Sixties Scoop Explained », CBCnews, CBC/Radio Canada, non daté. <https://www.cbc.ca/cbcdocs/pov/features/the-sixties-scoop-explained> (Consulté le 5 mars 2022).
- DOUCETTE, Katy. « Environmental Scan: Extended Age Definition for Youth », Youth Policy, United Way, 6 octobre 2010. https://www.youthpolicy.org/library/wp-content/uploads/library/2010_Environmental_Scan_Extended_Age_Definition_for_Youth_Eng.pdf
- EMBENSADOUN. « More Indigenous Family Separations Now than during Residential Schools, Advocate Says », Global News, 27 juin 2021. <https://globalnews.ca/news/7983112/indigenous-family-separations-advocate/>
- ERASMUS, Georges, et René DUSSAULT, La réinstallation dans l'Extrême-Arctique, Commission royale sur les peuples autochtones, 29 juillet 1994. <https://publications.gc.ca/site/eng/9.857684/publication.html>
- ERASMUS, Georges, et René DUSSAULT, Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones – Volume 1, Un passé, un avenir, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ottawa, Ontario, 1996.
- FACING HISTORY AND OURSELVES. « Métis ». <https://www.facinghistory.org/stolen-lives-indigenous-peoples-canada-and-indian-residential-schools/historical-background/m-tis> (Consulté le 5 mars 2022).
- FIRST NATIONS HEALTH AUTHORITY (FNHA). « Our History, Our Health ». <https://www.fnha.ca/wellness/wellness-for-first-nations/our-history-our-health> (Consulté le 5 mars 2022).
- FIRST PEOPLES CULTURAL COUNCIL (FPCC). « Indigenous Arts Programs », 2 septembre 2021. <https://fpcc.ca/programs/about-our-arts-programs/>
- FONDATION CANADIENNE DES FEMMES. « Intersectional Feminism in Canada: Learn The Facts », 12 janvier 2022. <https://canadianwomen.org/the-facts/intersectional-feminism/>
- FONDATION CANADIENNE DES FEMMES. « La violence fondée sur le genre : les faits », 29 octobre 2021. <https://canadianwomen.org/fr/les-faits/violence/>
- FORESTER, Brett. « Pikangikum Wants Restoration of Anishinaabe Law, Renewal of Treaty Relationship after ‘Landmark’ Ruling », APTN News, Aboriginal Peoples Television Network, 4 novembre 2020. <https://www.aptnnews.ca/national-news/pikangikum-wants-restoration-of-anishinaabe-law-renewal-of-treaty-relationship-following-landmark-ruling/>
- GOOD, Arla, Lori SIMS, Keith CLARKE et Frank A. RUSSO. « Indigenous Youth Reconnect with Cultural Identity: The Evaluation of a Community- and School-Based Traditional Music Program », Journal of Community Psychology 49, no 2, 2020, p. 588–604. <https://doi.org/10.1002/jcop.22481>
- GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE. « In Plain Sight: Addressing Indigenous-Specific Racism and Discrimination in B.C Health Care », Engage Gov B.C., 2020. https://engage.gov.bc.ca/app/uploads/sites/613/2021/02/In-Plain-Sight-Data-Report_Dec2020.pdf1.pdf
- HANSON, Erin. « Marginalization of Aboriginal Women », Indigenous Foundations, UBC, 2009. https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/marginalization_of_aboriginal_women/

RÉFÉRENCES

- HANSON, Erin. « Sixties Scoop », Indigenous Foundations, UBC, 2009. https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/sixties_scoop/
- HAWTHORN, Ainsley. « Why Have Indigenous Communities Been Hit Harder by the Pandemic than the Population at Large? » CBCnews, CBC/Radio Canada, 25 avril 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/apocalypse-then-indigenous-covid-1.5997774>
- HOLMES, Darwin, et Andrew GARY. « Researcher Positionality - a Consideration of Its Influence and Place in Qualitative Research - a New Researcher Guide », Shanlax International Journal of Education 8, no 4, 2020, p. 1-10. <https://doi.org/10.34293/education.v8i4.3232>
- HOWARD, Alison, Jessica EDGE et Douglas WATT. « Understanding the Value, Challenges, and Opportunities of Engaging Métis, Inuit, and First Nations Workers », Conference Board of Canada, 2012. https://www.conferenceboard.ca/temp/d46647c2-8157-4b35-968f-ob1d317868de/13-004_UnderstandingtheValue-RPT.pdf
- HOYE, Bryce. « 2 Indigenous Women Allege They Were Sterilized against Their Will in Manitoba Hospitals - One of Them in 2018 », CBCnews, CBC/Radio Canada, 9 juillet 2019. <https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/forced-sterilization-lawsuit-manitoba-1.5204771>
- HUNT, Sarah. « Une introduction à la santé des personnes bispirituelles », Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA-NCCAH), 2016. <https://www.ccnca-nccah.ca/docs/emerging/RPT-HealthTwoSpirit-Hunt-FR.pdf>
- HYSLOP, Katie. « How Canada Created a Crisis in Indigenous Child Welfare », The Tye, 9 mai 2018. <https://thetyee.ca/News/2018/05/09/Canada-Crisis-Indigenous-Welfare/>
- HYSLOP, Katie. « Shutting Down the 'Pipeline' From Foster Care to Homelessness », The Tye, 15 septembre 2015. <https://thetyee.ca/News/2015/09/15/Foster-Care-to-Homelessness/>
- INSTANCE PERMANENTE DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES. « Covid-19 Exacerbating Inequality, Marginalization Faced by Indigenous Peoples, Speakers Underline, as Permanent Forum Continues Session », Nations Unies, 21 avril 2021. <https://www.un.org/press/en/2021/hr5460.doc.htm>
- INSTITUT CANADIEN DE LA SANTÉ INFANTILE. « Logement », Santé des enfants au Canada, 2022. <https://cichprofile.ca/fr/module/7/section/4/page/>
- JOHNSON, Rhiannon. « Exploring Identity: Who Are the Métis and What Are Their Rights? », CBCnews, CBC/Radio Canada, 28 avril 2019. <https://www.cbc.ca/news/indigenous/metis-identity-history-rights-explainer-1.5098585>
- JOSEPH, Bob. « Potlatch Ban : Abolishment of First Nations Ceremonies », Indigenous Corporate Training Inc. (ICTINC), 26 octobre 2012. <https://www.ictinc.ca/the-potlatch-ban-abolishment-of-first-nations-ceremonies>
- JOSEPH, Bob. « The Indian Act, Residential Schools and Tuberculosis Cover Up », Indigenous Corporate Training Inc. (ICTINC), 17 mai 2016. <https://www.ictinc.ca/blog/the-indian-act-residential-schools-and-tuberculosis-cover-up>
- JUTRAS, Kassandra, et Sumeya HAJI ELMI. « Memorandum to the Honourable Marc Miller, Minister of Indigenous Services », Public Health Youth Association of Canada (PHYAC), février 2021. <https://static1.squarespace.com/static/5f9778ee38386e6ccf4efcdb/t/607f4dc40367dfoa207291b5/1618955716929/5-Jutras-Elmi+-+First+Nations+and+Clean+Drinking+Water-+FINAL+%28updated+2%29.docx.pdf>
- KIDD, S.A. et coll. « A National Study of Indigenous Youth Homelessness in Canada », Public Health 176, 2019, p. 163-71. <https://doi.org/10.1016/j.puhe.2018.06.012>

RÉFÉRENCES

- KIRKUP, Kristy. « Canada's Indigenous Population Growing 4 Times Faster than Rest of Country », Global News, 25 octobre 2017. <https://globalnews.ca/news/3823772/canadas-growing-indigenous-population/>
- KIRKUP, Kristy. « Discrimination Against Two-Spirit Indigenous People Linked to Suicide Crisis », CTV News, 30 avril 2017. <https://www.ctvnews.ca/health/discrimination-against-two-spirit-indigenous-people-linked-to-suicide-crisis-1.3391593>
- LEZARD, Percy et coll. « MMIWG2SLGBTQQIA+ National Action Plan Final Report », Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, 13 novembre 2020. <https://mmiwg2splus-nationalactionplan.ca/wp-content/uploads/2021/06/2SLGBTQQIA-Report-Final.pdf>
- MACKAY, Makenzie, Brenda PARLEE et Carrie KARSGAARD. « Youth Engagement in Climate Change Action: Case Study on Indigenous Youth at COP24 », Sustainability 12, no 16: 6299, 2020. <https://doi.org/10.3390/su12166299>
- MADWAR, Samia. « Délocalisation d'Inuits dans l'Extrême-Arctique au Canada », L'Encyclopédie canadienne, Historica Canada, publié le 25 juillet 2018; dernière modification le 4 novembre 2020. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/delocalisation-du-haut-arctique-au-canada> (Consulté le 5 mars 2022).
- MAGUIRE, Ron et coll. The Historical Development of the Indian Act, 2e éd. Ottawa : Treaties and Historical Research Centre, Research Branch Corporate Policy, Indian and Northern Affairs Canada, 1978.
- MANNING, Susan et coll. « A Literature Synthesis Report on the Impacts of Resource Extraction for Indigenous Women », Institut canadien de recherches sur les femmes (CRIA-W-ICREF), 17 août 2018. <https://www.criaw-icref.ca/wp-content/uploads/2021/04/Impacts-of-Resource-Extraction-for-Indigenous-Women.pdf>
- MCCOURT, D.F. « How Indigenous Youth Are Building a Better Tomorrow », True North Living (Mastercard Foundation), 8 juin 2021. <https://www.truenorthliving.ca/community/how-indigenous-youth-are-building-a-better-tomorrow/#>
- MCHUGH, Tara-Leigh F. et coll. « A Meta-Study of Qualitative Research Examining Sport and Recreation Experiences of Indigenous Youth », Qualitative Health Research 29, no 1, 2018, p. 42-54. <https://doi.org/10.1177/1049732318759668>
- MERCER, Greg. « 'Beggars in Our Own Land': Canada's First Nation Housing Crisis », The Guardian, 8 mars 2019. <https://www.theguardian.com/cities/2019/mar/08/beggars-in-our-own-land-canadas-first-nation-housing-crisis>
- MÉTIS NATIONAL COUNCIL. « Citizenship. » Métis Nation. <https://www2.metisnation.ca/about/citizenship/> (Consulté le 4 mars 2022).
- MILLOY, John S. Indian Act colonialism: A Century of Dishonor, 1869-1969, National Centre for First Nations Governance, West Vancouver, Colombie-Britannique, 2008, p. 9.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. « Les jeunes Autochtones qui sont pris en charge par le système de protection de l'enfance et qui ont des démêlés avec le système de justice pénale pour les jeunes reçoivent un soutien du gouvernement du Canada », gouvernement du Canada, 2 mars 2021. <https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2021/03/les-jeunes-autochtones-qui-sont-pris-en-charge-par-le-systeme-de-protection-de-lenfance-et-qui-ont-des-demeles-avec-le-systeme-de-justice-penale-po.html>
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. « La lumière sur l'arrêt Gladue : défis, expériences et possibilités dans le système de justice pénale canadien », gouvernement du Canada, 12 avril 2019. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/gladue/p2.html>

RÉFÉRENCES

- MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. « Tables rondes avec de jeunes autochtones : La surreprésentation des jeunes autochtones dans le système de justice pénale du Canada », gouvernement du Canada, 7 juillet 2021. <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jj-yj/outils-tools/trja-iy.html>
- MUIRHEAD, Alice, et Sarah DE LEEUW. « Art and Wellness: The Importance of Art for Aboriginal People's Health and Healing », Centre national de collaboration de la santé autochtone (CCNSA-NCCAH), 2012. <https://www.ccnca-nccah.ca/docs/emerging/FS-ArtWellness-Muirhead-deLeeuw-EN.pdf>
- NATIONAL ABORIGINAL COUNCIL OF MIDWIVES. « Position Statement on Indigenous Child Apprehensions », Indigenous Midwifery. <https://indigenoumidwifery.ca/wp-content/uploads/2019/05/PS-IndChildApp.pdf> (Consulté le 7 mars 2022).
- NATIONS UNIES. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2011.
- Native Justice (Native Justice Coalition). « Two-Spirit Program: Niizhojichaagwijiig Niganawenimaanaanig Ezhichigewin », 2002. <https://www.nativejustice.org/twospirit>
- NICHOLS, Joshua. « Unsettling Canada's Colonial Constitution : A Response to the Question of Domestic Law and the Creation of an Access and Benefit-Sharing Regime », dans Genetic Resources, Justice and Reconciliation: Canada and Global Access and Benefit Sharing, éd. Chidi Oguamanam, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, [p. 63-79]. doi:10.1017/9781108557122.005
- NICKEL, Sarah, et Emily SNYDER. « Féminismes autochtones au Canada », L'Encyclopédie canadienne, Historica Canada, publié le 15 janvier 2019; dernière modification le 21 février 2019. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/feminismes-autochtones-au-canada>
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES. « Climate Change For Indigenous Peoples », 2008. <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/climate-change.html>
- OTT, Michael. « A Walk in Two Worlds », RSJ, Université Ryerson, 6 juin 2016. <https://trc.journalism.ryerson.ca/taking-a-walk-in-two-worlds/>
- PETRASEK MacDonald et coll. « Protective Factors for Mental Health and Well-Being in a Changing Climate: Perspectives from Inuit Youth in Nunatsiavut, Labrador », Social Science & Medicine 141, 2015, p. 133-41. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2015.07.017>
- RELATIONS COURONNE-AUTOCHTONES ET AFFAIRES DU NORD CANADA. « 2019 Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat », gouvernement du Canada, 24 juillet 2019. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1554820296529/1554820324561>
- RELATIONS COURONNE-AUTOCHTONES ET AFFAIRES DU NORD CANADA. « Présentation des excuses pour la réinstallation d'Inuits dans l'Extrême Arctique », gouvernement du Canada, 15 septembre 2010. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100016115/1534786491628>
- RÉSEAU CANADIEN AUTOCHTONE DU SIDA (RCAS). « National Indigenous Youth Council on Sexual Health and HIV & AIDS », 2016. https://caan.ca/wp-content/uploads/2021/05/CAAN_InfoSheet_Youth_English.pdf
- RICHMOND, C.A.M., et C. Cook. « Creating conditions for Canadian aboriginal health equity: the promise of healthy public policy », Public Health Rev 37, 2, 2016. <https://doi.org/10.1186/s40985-016-0016-5>
- ROBINSON, Amanda. « Certificats des Métis », L'Encyclopédie canadienne, Historica Canada, publié le 6 novembre 2018; dernière modification le 28 août 2020. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/certificats-des-metis>

RÉFÉRENCES

- SALWAY, Travis et Harlan PRUDEN. « Question de méthodes : Qu'est-ce que la bispiritualité et qui est bispirituel(le) dans le domaine de la recherche en santé? », Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), 29 octobre 2020. <https://cihr-irsc.gc.ca/e/52214.html>
- SCHWARTZ, Daniel. « Residential School Students Had Same Odds of Dying as Soldiers in WWII », CBCnews, CBC/Radio Canada, 3 juin 2015. <https://www.cbc.ca/news/indigenous/truth-and-reconciliation-commission-by-the-numbers-1.3096185>
- SERVICE AUX AUTOCHTONES CANADA. « Avis sur la qualité de l'eau à court terme », gouvernement du Canada, 4 mars 2022. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1562856509704/1562856530304>
- SERVICE AUX AUTOCHTONES CANADA. « Lever les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable », gouvernement du Canada, 25 février 2022. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1506514143353/1533317130660>
- SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA. « Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge », gouvernement du Canada, 17 janvier 2022. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1541187352297/1541187392851>
- SIKORSKI, Claudia, Scott LEATHERDALE et Martin COOKE. « Recherche quantitative originale – Consommation de tabac, d'alcool et de cannabis chez les jeunes autochtones qui fréquentent des écoles hors réserve au Canada: résultats transversaux de l'Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves », Statistique Canada, gouvernement du Canada, 23 août 2021. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/rapports-publications/promotion-sante-prevention-maladies-chroniques-canada-recherche-politiques-pratiques/vol-39-no-6-7-2019/consommation-tabac-alcool-cannabis-chez-jeunes-autochtones-ecoles-hors-reserve.html>
- SINCLAIR, Raven. « The Sixties Scoop », Origins Canada. <http://www.originscanada.org/aboriginal-resources/the-stolen-generation/> (Consulté le 5 mars 2022).
- SPAULDING, William B. et Maia FOSTER-SANCHEZ. « La variole au Canada », L'Encyclopédie canadienne, Historica Canada, publié le 7 février 2006; dernière modification, le 9 avril 2020. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/variole>
- STATISTIQUE CANADA. « Profil du recensement, recensement de 2016, Grise Fiord, Hamlet », gouvernement du Canada, le 27 octobre 2021. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page>
- STEFANOVICH, Olivia et Ryan Patrick JONES. « Federal Government Vows Again to End Boil Water Advisories but Offers No New Target Date », CBCnews, CBC/Radio Canada, 11 mars 2021. <https://www.cbc.ca/news/politics/ottawa-new-website-term-drinking-water-advisories-1.5943388>
- STEFANOVICH, Olivia. « First Nation Wants Ottawa to Help Clean up Plastic Waste Left Behind by 27-Year Boil Water Advisory », CBCnews, CBC/Radio Canada, 2 février 2022. <https://www.cbc.ca/news/politics/first-nations-drinking-advisories-plastic-bottles-1.6330031>
- STOTE, Karen. « Stérilisation des femmes autochtones au Canada », L'Encyclopédie canadienne, Historica Canada, publié le 17 avril 2019; dernière modification le 13 juin 2019. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sterilisation-des-femmes-autochtones-au-canada>
- TAYLOR, Brooke. « 6 In 10 Indigenous Women Experience Physical or Sexual Abuse », CTV News, 20 mai 2021. <https://www.ctvnews.ca/canada/6-in-10-indigenous-women-experience-physical-or-sexual-abuse-statistics-canada-1.5435599>

RÉFÉRENCES

- TAYLOR, Gregory W. « État de santé des Canadiens 2016 : Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique », Canada.ca, gouvernement du Canada, 15 décembre 2016. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/publications/rapport-administrateur-en-chef-sante-publique-sur-etat-sante-publique-au-canada/2016-etat-sante-canadiens.html>
- THE GLOBE AND MAIL (rédaction). « The List of Indigenous Children Who Died in Canada's Residential School System », The Globe and Mail, 1er octobre 2019. <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-the-list-of-indigenous-children-who-died-in-canadas-residential/>
- TREVETHAN, Shelley et coll. « The Effects of Family Disruption on Aboriginal and Non-Aboriginal Inmates », Publications GC (Assemblée des Premières Nations), 2001. https://publications.gc.ca/collections/collection_2010/scc-csc/PS83-3-113-eng.pdf
- TUCK, Eve et K. Wayne YANG. « Decolonization Is Not a Metaphor ». Decolonization : Indigeneity, Education & Society 1, no 1, 9 août 2012, [p. 1-40]. <https://jps.library.utoronto.ca/index.php/des/article/view/18630/15554>
- VIRDI, Jaipreet. « Canada's Shame : The Coerced Sterilization of Indigenous Women », New Internationalist, 30 novembre 2018. <https://newint.org/features/2018/11/29/canadas-shame-coerced-sterilization-indigenous-women>
- WAAKEBINNESS-BRYCE INSTITUTE FOR INDIGENOUS HEALTH (WBIIH) et l'Agence de la santé publique du Canada. « Ce que nous avons entendu : peuples autochtones et COVID-19 : rapport complémentaire de l'Agence de la santé publique du Canada », gouvernement du Canada, 16 mars 2021. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/publications/rapports-etat-sante-publique-canada-administrateur-chef-sante-publique/du-risque-resilience-approche-equite-covid-19/rapport-peuples-autochtones-covid-19.html>
- WAKEHAM, Pauline. « Indigenous Initiatives Key Terms », Indigenous UWO, Université Western. <https://indigenous.uwo.ca/docs/Indigenous-Initiatives-Key-Terms.pdf> (Consulté le 5 mars 2022).
- WATSON, Paul. « Inuit Were Moved 2,000 Km in Cold War Manoeuvring », Toronto Star, 29 novembre 2009. https://www.thestar.com/news/insight/2009/11/29/inuit_were_moved_2000_km_in_cold_war_manoeuvring.html
- WIKLER, Maia. « Indigenous Youth Are Rising up in Solidarity with Wet'suwet'en » Briarpatch Magazine, 11 février 2020. <https://briarpatchmagazine.com/articles/view/indigenous-youth-are-rising-up-in-solidarity-with-wetsuweten>
- WOOD, Stephanie. « Three Indigenous Delegates Talk COP26 and What's Missing in Canada's Climate Efforts », The Narwhal, 6 mars 2022. <https://thenarwhal.ca/cop26-indigenous-delegates-climate-change/>
- WOODWARD, Aylin. « European Colonizers Killed so Many Indigenous Americans That the Planet Cooled Down », Business Insider, 9 février 2019. <https://www.businessinsider.com/climate-changed-after-europeans-killed-indigenous-americans-2019-2>
- YEE, Jessica, Alisha Nicole APALE et Melissa DELEARY. « Sexual and Reproductive Health, Rights, and Realities and Access to Services for First Nations, Inuit, and Métis in Canada » Aboriginal Sexual Health, (Society of Obstetricians and Gynecologists of Canada), juin 2011. <https://aboriginalsexualhealth.ca/documents/PolicyStatement-Aboriginal%20SexualHealthandRights-eng.pdf>
- YOUNGING, Gregory, Jonathan DEWAR et Mike DEGAGNÉ. « Réponse, responsabilité et renouveau : cheminement du Canada vers la vérité et la réconciliation », Fondation autochtone de guérison (FADG), 2009. <https://www.fadg.ca/downloads/tr2.pdf>

NOTES

- 1 Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, « [Covid-19 Exacerbating Inequality, Marginalization Faced by Indigenous Peoples, Speakers Underline, as Permanent Forum Continues Session](#) », Nations Unies, 21 avril 2021.
- 2 Ainsley Hawthorn, « [Why Have Indigenous Communities Been Hit Harder by the Pandemic than the Population at Large?](#) » CBCnews, CBC/Radio Canada, 25 avril 2021.
- 3 Waakebiness-Bryce Institute for Indigenous Health (WBIH) et l'Agence de la santé publique du Canada, « [Ce que nous avons entendu : peuples autochtones et COVID-19 : rapport complémentaire de l'Agence de la santé publique du Canada](#) », gouvernement du Canada, 16 mars 2021.
- 4 Rhiannon Johnson. « Exploring Identity: [Who Are the Métis and What Are Their Rights?](#) ». CBCnews, CBC/Radio Canada, 28 avril 2019.
- 5 Métis National Council, « [Citizenship](#) », Métis Nation, Consulté le 4 mars 2022).
- 6 Canadian Geographic, « Inuit Nunangat », [Atlas des peuples autochtones du Canada](#), Consulté le 4 mars 2022).
- 7 Patrick Charbonneau, Laurent Martel et Karl Chatsko, « [Croissance démographique dans les régions rurales du Canada, 2016 à 2021](#) », Statistique Canada, gouvernement du Canada, 9 février 2022.
- 8 Lesa Cauchie, « [Définition recommandée des communautés isolées et éloignées](#) », Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA), 2020.
- 9 *Ibid.*
- 10 *Ibid.*
- 11 Dianne Biin, Colleen Hodgson et Kory Wilson, « [Urban Indigenous Peoples](#) », *Pulling Together Foundations Guide*, BCcampus, 5 septembre 2018.
- 12 Pauline Wakeham, « [Indigenous Initiatives Key Terms](#) », *Indigenous UWO*, Université Western, (Consulté le 5 mars 2022).
- 13 Gregory Younging, Jonathan Dewar et Mike DeGagné, « [Réponse, responsabilité et renouveau : cheminement du Canada vers la vérité et la réconciliation](#) », Fondation autochtone de guérison (FADG), 2009.
- 14 Pauline Wakeham, *op. cit.*
- 15 Eve Tuck et K. Wayne Yang, « [Decolonization Is Not a Metaphor](#) ». *Decolonization : Indigeneity, Education & Society* 1, no 1, 9 août 2012, [p. 1-40], p. 1.
- 16 Pauline Wakeham, *op. cit.*
- 17 Erin Hanson, « [Marginalization of Aboriginal Women](#) », *Indigenous Foundations*, UBC, 2009.
- 18 Fondation canadienne des femmes, « [Intersectional Feminism in Canada: Learn The Facts](#) », 12 janvier 2022.
- 19 Fonds des Nations Unies pour la population, « [Frequently Asked Questions About Gender Equality](#) », UNFPA, 1^{er} janvier 2005.
- 20 Fondation canadienne des femmes, « [La violence fondée sur le genre : les faits](#) », 29 octobre 2021.
- 21 Sarah Hunt, « [Une introduction à la santé des personnes bispirituelles](#) », Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA-NCCAH), 2016, p. 7.
- 22 « [We Know What LGBT Means but Here's What LGBTQQIAAP Stands For](#) », *BBC News*, 25 juin 2015.

NOTES

- 23 Georges Erasmus et René Dussault, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones - Volume 1, Un passé, un avenir*, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ottawa, Ontario, 1996, n. p.
- 24 John S. Milloy, *Indian Act colonialism: A Century of Dishonor, 1869-1969*, National Centre for First Nations Governance, West Vancouver, Colombie-Britannique, 2008, p. 9.
- 25 Georges Erasmus et René Dussault, *op. cit.*
- 26 *Ibid.*, n. p.
- 27 Nations Unies. *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, préambule, paragraphe 4, 2011.
- 28 Assemblée des Premières Nations (APN), « [Abolir la doctrine de la découverte](#) », janvier 2018.
- 29 Georges Erasmus et René Dussault, *op. cit.*
- 30 *Ibid.*
- 31 Ron Maguire, Robert G. Moore, Kahn-Tineta Miller et John Leslie, *The Historical Development of the Indian Act*, 2nd ed., Ottawa : Treaties and Historical Research Centre, Research Branch Corporate Policy, Indian and Northern Affairs Canada, 1978, p. 2.
- 32 Georges Erasmus et René Dussault, *op. cit.*
- 33 Affaires autochtones et du Nord Canada (Direction générale des communications), « [Traités et ententes](#) », gouvernement du Canada, 30 juillet 2020.
- 34 Joshua Nichols, « Unsettling Canada's Colonial Constitution: A Response to the Question of Domestic Law and the Creation of an Access and Benefit-Sharing Regime », dans *Genetic Resources, Justice and Reconciliation: Canada and Global Access and Benefit Sharing*, éd. Chidi Oguamanam, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, [p. 63-79], doi : 10.1017/9781108557122.005
- 35 Brett Forester, « [Pikangikum Wants Restoration of Anishinaabe Law, Renewal of Treaty Relationship after 'Landmark' Ruling](#) », *APTN News*, Aboriginal Peoples Television Network, 4 novembre 2020.
- 36 Aylin Woodward, « [European Colonizers Killed so Many Indigenous Americans That the Planet Cooled Down](#) », *Business Insider*, le 9 février 2019.
- 37 William B. Spaulding et Maia Foster-Sanchez, « [La variole au Canada](#) », *L'Encyclopédie canadienne*, Historica Canada, publié le 7 février 2006; dernière modification, le 9 avril 2020.
- 38 First Nations Health Authority (FNHA), « [Our History, Our Health](#) », (Consulté le 5 mars 2022).
- 39 Bob Joseph, « [Potlatch Ban: Abolishment of First Nations Ceremonies](#) », Indigenous Corporate Training Inc. (ICTINC), 26 octobre 2012.
- 40 Id., « [The Indian Act, Residential Schools and Tuberculosis Cover Up](#) », Indigenous Corporate Training Inc. (ICTINC), 17 mai 2016.
- 41 Centre de la collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA-NCCIH), « [Aperçu de la santé des autochtones au Canada](#) », (Consulté le 5 mars 2022).
- 42 C.A.M Richmond et C. Cook, « [Creating conditions for Canadian aboriginal health equity: the promise of healthy public policy](#) », *Public Health Rev* 37, 2. 2016.
- 43 Centre de la collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA-NCCIH), « [L'accès aux services de santé comme un déterminant social de la santé des Premières Nations des Inuits et des Métis](#) », 2019.

ENDNOTES

- 44 Gouvernement de la Colombie-Britannique, « [In Plain Sight: Addressing Indigenous-Specific Racism and Discrimination in B.C Health Care](#) », Engage Gov B.C., 2020.
- 45 Georges Erasmus et René Dussault, *op. cit.*
- 46 *Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages*, S.C. 1876. Chapitre 18, Section 3 : p. 3-5.
- 47 Harold Cardinal, *The Unjust Society*. 2nd ed. Vancouver: Douglas & MacIntyre, 1969, p. 140.
- 48 Archives publiques du Canada, « Témoignage aux audiences », dans *Scott Papers*, RG 10, Vol. 6810, Fichier 473, Vol. 12., 1921.
- 49 Daniel Schwartz, « [Residential School Students Had Same Odds of Dying as Soldiers in WW II](#) », CBCnews CBC/Radio Canada, 3 juin 2015.
- 50 The Globe and Mail (rédaction), « [The List of Indigenous Children Who Died in Canada's Residential School System](#) », *The Globe and Mail*, le 1^{er} octobre 2019.
- 51 Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Pensionnats du Canada : Les séquelles – Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Volume 5*. Centre national pour la vérité et la réconciliation, 2015, p. 3.
- 52 *Ibid.*
- 53 Facing History and Ourselves, « [Métis](#) ». (Consulté le 5 mars 2022).
- 54 Amanda Robinson, « [Certificats des Métis](#) », *L'Encyclopédie canadienne*, Historica Canada, publié le 6 novembre 2018; dernière modification le 28 août 2020.
- 55 *Ibid.*
- 56 Canadian Geographic, « Les certificats des Métis ». Atlas des peuples autochtones du Canada, <https://indigenouspeoplesatlasofcanada.ca/article/scrip/> (Consulté le 5 mars 2022).
- 57 Paul Watson, « [Inuit Were Moved 2,000 Km in Cold War Manoeuvring](#) », thestar.com, *Toronto Star*, 29 novembre 2009.
- 58 Samia Madwar, « [Délocalisation d'Inuits dans l'Extrême-Arctique au Canada](#) », *L'Encyclopédie canadienne*, Historica Canada, publié le 25 juillet 2018; dernière modification le 4 novembre 2020. (Consulté le 5 mars 2022).
- 59 Georges Erasmus et René Dussault, *La réinstallation dans l'Extrême-Arctique*, Commission royale sur les peuples autochtones, 29 juillet 1994.
- 60 Statistique Canada, « [Profil du recensement, recensement de 2016, Grise Fiord, Hamlet](#) », gouvernement du Canada, le 27 octobre 2021.
- 61 Agence canadienne de développement économique du Nord, « [Resolute](#) », Travel Nunavut, (Consulté le 5 mars 2022).
- 62 Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, « [Présentation des excuses pour la réinstallation d'Inuits dans l'Extrême Arctique](#) », gouvernement du Canada, le 15 septembre 2010.
- 63 Erin Hanson, « [Sixties Scoop](#) », Indigenous Foundations UBC, 2009.
- 64 Christopher Dart, « [The Sixties Scoop Explained](#) », CBCnews, CBC/Radio Canada, non daté, (Consulté le 5 mars 2022).
- 65 Raven Sinclair, « [The Sixties Scoop](#) », Origins Canada, (Consulté le 5 mars 2022).

ENDNOTES

- 66 Christopher Dart, *op. cit.*
- 67 Darcie Bennett et Lobat Sadrehashemi, « [Broken Promises: Parents Speak Out About B.C.'s Child Welfare System](#) ». Assets Nation Builder, PIVOT, 2008, p. 2.
- 68 *Ibid.*, p. 9.
- 69 Services aux Autochtones Canada, « [Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge](#) », gouvernement du Canada, 17 janvier 2022.
- 70 Sarah Nickel et Emily Snyder, « [Féminismes autochtones au Canada](#) », *L'Encyclopédie canadienne*, Historica Canada, publié le 15 janvier 2019; dernière modification le 21 février 2019.
- 71 Brooke Taylor, « [6 In 10 Indigenous Women Experience Physical or Sexual Abuse](#) », CTV News, 20 mai 2021.
- 72 Amnistie Internationale Canada, « [Missing and Murdered Indigenous Women and Girls: Understanding the Numbers](#) », Amnistie Internationale, 10 juillet 2021.
- 73 Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), « [Fact Sheet: Violence Against Indigenous Women, Girls, and 2SLGBTQIA People in Canada](#) », octobre 2020, p. 2.
- 74 Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), « [Report Card on Government Follow-up to Reclaiming Power and Place: Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls](#) », 2020.
- 75 Karen Stote, « Stérilisation des femmes autochtones au Canada », *L'Encyclopédie canadienne*, Historica Canada, publié le 17 avril 2019; dernière modification le 13 juin 2019.
- 76 Jaipreet Viridi. « [Canada's Shame : The Coerced Sterilization of Indigenous Women](#) », *New Internationalist*, 30 novembre 2018.
- 77 Bryce Hoye, « [2 Indigenous Women Allege They Were Sterilized against Their Will in Manitoba Hospitals - One of Them in 2018](#) », CBCnews, CBC/Radio Canada, 9 juillet 2019.
- 78 Manfred Nowak, « [Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#) », Nations Unies, 2008, p. 15, par. 60.
- 79 Jaipreet Viridi, *op. cit.*
- 80 Rainbow Resource Centre, « [Two-Spirit People of the First Nations](#) », 2014.
- 81 *Ibid.*
- 82 Kristy Kirkup, « [Discrimination Against Two-Spirit Indigenous People Linked to Suicide Crisis](#) », CTVNews, 30 avril 2017.
- 83 Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), « [Accessibility Rights](#) », 9 septembre 2020.
- 84 Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), « [Bill S-3](#) », 1^{er} février 2022.
- 85 Judith Sayers, *Les femmes des Premières Nations, la gouvernance et la Loi sur les Indiens*, Ottawa, Ontario, Condition féminine Canada, 2001, p. 128-129.
- 86 Bibliothèque du Parlement, *Projet de loi S-3 : Loi modifiant la Loi sur les Indiens*, gouvernement du Canada, p. 5.
- 87 Samantha Wright Allen, « [Backlogs, Lengthy Delays Await Indian Status Applicants Following Removal of Sex Discrimination Law](#) », *The Hill Times*, 4 février 2020.

NOTES

- 88 Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), « [Industrial Projects & Impact Assessment](#) », 9 septembre 2020.
- 89 Catalyst, « [Women in Energy: Gas, Mining, and Oil](#) », 29 mars 2019.
- 90 Amnistie Internationale Canada, « [Out of Sight, Out of Mind: Gender, Indigenous Rights, and Energy Development in Northeast British Columbia, Canada](#) », Amnistie Internationale, novembre 2016, p. 4.
- 91 Susan Manning et coll., « A Literature Synthesis Report on the Impacts of Resource Extraction for Indigenous Women », Institut canadien de recherches sur les femmes (CRIA-W-ICREF), 17 août 2018, p. 11, <https://www.criaw-icref.ca/wp-content/uploads/2021/04/Impacts-of-Resource-Extraction-for-Indigenous-Women.pdf>
- 92 Amnistie Internationale Canada, *op. cit.*
- 93 *Ibid.*, p. 5.
- 94 D.F. McCourt, « [How Indigenous Youth Are Building a Better Tomorrow](#) », True North Living (Mastercard Foundation), 8 juin 2021.
- 95 Thomas Anderson, « [Chapitre 4 : Les jeunes autochtones au Canada](#) », Statistique Canada, gouvernement du Canada, 1^{er} décembre 2021.
- 96 Kristy Kirkup, « Canada's Indigenous Population Growing 4 Times Faster than Rest of Country », *Global News*, 25 octobre 2017, <https://globalnews.ca/news/3823772/canadas-growing-indigenous-population/>
- 97 Thomas Anderson, *op. cit.*
- 98 *Ibid.*
- 99 *Ibid.*
- 100 *Ibid.*
- 101 *Ibid.*
- 102 *Ibid.*
- 103 *Ibid.*
- 104 Assemblée des Premières Nations (APN), « [First Nations Post-Secondary Education Fact Sheet](#) », 2016.
- 105 *Ibid.*
- 106 *Ibid.*
- 107 Thomas Anderson, *op. cit.*
- 108 *Ibid.*
- 109 *Ibid.*
- 110 *Ibid.*
- 111 *Ibid.*
- 112 Alison Howard, Jessica Edge et Douglas Watt, « [Understanding the Value, Challenges, and Opportunities of Engaging Métis, Inuit, and First Nations Workers](#) », Conference Board of Canada, 2012, p. 3.
- 113 Asli Arslanbek, Bani Malhotra et Girija Kaimal, « [Indigenous and Traditional Arts in Art Therapy: Value, Meaning, and Clinical Implications](#) », *The Arts in Psychotherapy* 77, février 2022.

NOTES

- 114 First Peoples Cultural Council (FPCC), « [Indigenous Arts Programs](#) », 2 septembre 2021.
- 115 Alice Muirhead et Sarah De Leeuw. « [Art and Wellness: The Importance of Art for Aboriginal People's Health and Healing](#) », Centre national de collaboration de la santé autochtone (CCNSA-NCCAH), 2012, p. 2.
- 116 Thomas Anderson, *op. cit.*
- 117 *Ibid.*
- 118 Arla Good et coll. « [Indigenous Youth Reconnect with Cultural Identity: The Evaluation of a Community- and School-Based Traditional Music Program](#) », *Journal of Community Psychology* 49, no 2, décembre 2020, p. 588-604.
- 119 Tara-Leigh F. McHugh et coll., « [A Meta-Study of Qualitative Research Examining Sport and Recreation Experiences of Indigenous Youth](#) », *Qualitative Health Research* 29, no 1, 2018, p. 42-54.
- 120 Mark W. Bruner et coll., « [Indigenous Youth Development through Sport and Physical Activity: Sharing Voices, Stories, and Experiences](#) », *International Journal of Indigenous Health* 14, no 2, 2019, [p. 222-251] p. 241,
- 121 *Ibid.*
- 122 Aboriginal Sport, Recreation and Physical Activity Partners Council (ASRPAPC), « [Aboriginal Sport, Recreation and Physical Activity Strategy](#) », ISPARC.ca, avril 2009, p. 3.
- 123 Mark W. Bruner et coll., *op. cit.*
- 124 Aboriginal Sport, Recreation and Physical Activity Partners Council (ASRPAPC), *op. cit.*
- 125 Paul J. Kim, « [Social Determinants of Health Inequities in Indigenous Canadians through a Life Course Approach to Colonialism and the Residential School System](#) », *Health Equity* 3, n° 1, janvier 2019, [p. 378-381].
- 126 *Ibid.*
- 127 *Ibid.*
- 128 Charlotte L. Reading et Fred Wien, « [Health Inequalities and Social Determinants of Aboriginal Health](#) », Centre national de collaboration de la santé autochtone (CCNSA-NCCAH), 2009, p. 4.
- 129 Thomas Anderson, *op. cit.*
- 130 B. Clow, « [Chronic Diseases and Population Mental Health Promotion for Children and Youth](#) », Centre national de collaboration de la santé autochtone (CCNSA-NCCAH), 2017, p. 2.
- 131 Gregory W. Taylor, « [État de santé des Canadiens 2016 : Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique](#) », Canada.ca, gouvernement du Canada, 15 décembre 2016, p. 61.
- 132 D. Atkinson, « [Réflexions sur la promotion de la santé mentale des populations chez les enfants et les jeunes autochtones au Canada](#) », Centre de collaboration nationale en santé publique (CCNSP), 2017, p. 3.
- 133 *Ibid.*
- 134 Gregory W. Taylor, *op. cit.*
- 135 *Ibid.*
- 136 Thomas Anderson, *op. cit.*
- 137 *Ibid.*

NOTES

- 138 Claudia Sikorski, Scott Leatherdale et Martin Cooke, « [Recherche quantitative originale – Consommation de tabac, d'alcool et de cannabis chez les jeunes autochtones qui fréquentent des écoles hors réserve au Canada : résultats transversaux de l'Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves](#) », Canada.ca, Statistique Canada, 23 août 2021.
- 139 D. Atkinson, « [Réflexions sur la promotion de la santé mentale des populations chez les enfants et les jeunes autochtones au Canada](#) », Centre de collaboration nationale en santé publique (CCNSP), 2017, p. 3-4.
- 140 Claudia Sikorski, Scott Leatherdale et Martin Cooke, *op. cit.*
- 141 D. Atkinson, *op. cit.*
- 142 Organisation nationale de la santé autochtone, « [Sexual Health Toolkit Part 1](#) », éd. Agence de la santé publique du Canada, Basic Critical Care Nursing Program of Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology, Comité sur les initiatives en santé autochtone de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada, Native Youth Sexual Health Network (First Nations Centre des Premières Nations), mars 2011, p. 2.
- 143 *Ibid.*, p. 2.
- 144 *Ibid.*, p. 16.
- 145 Réseau canadien autochtone du sida, « [National Indigenous Youth Council on Sexual Health and HIV & AIDS](#) », 2016, p. 1.
- 146 Thomas Anderson, *op. cit.*
- 147 Jessica Yee, Alisha Nicole Apale et Melissa DeLeary, « [Sexual and Reproductive Health, Rights, and Realities and Access to Services for First Nations, Inuit, and Métis in Canada](#) », Aboriginal Sexual Health (Society of Obstetricians and Gynaecologists of Canada), juin 2011, p. 634.
- 148 Society of Obstetricians and Gynaecologists of Canada, « [Returning Birth to Aboriginal, Rural, and Remote Communities](#) », Aboriginal Sexual Health, décembre 2010, p. 1186.
- 149 Jessica Yee, Alisha Nicole Apale et Melissa DeLeary, *op. cit.*
- 150 *Ibid.*
- 151 Travis Salway et Harlan Pruden, « [Question de méthodes : Qu'est-ce que la bispiritualité et qui est bispirituel\(le\) dans le domaine de la recherche en santé?](#) », Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), 29 octobre 2020
- 152 Native Justice (Native Justice Coalition), « [Two-Spirit Program: Niizhojichaagwijig Niganawenimaanaanig Ezhichigewin](#) », 2002.
- 153 Percy Lezard et coll., « [MMIWG2SLGBTQQIA+ National Action Plan Final Report](#) », Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, 13 novembre 2020, p. 73.
- 154 Carrefours bien-être pour les jeunes de l'Ontario, « [First Nations, Inuit, and Metis Face Unique Health Challenges in Ontario](#) », (Consulté le 6 mars 2022).
- 155 Michael Ott, « [A Walk in Two Worlds](#) », RSJ (Université Ryerson), 6 juin 2016.
- 156 *Ibid.*
- 157 Institut canadien de la santé infantile, « [Logement](#) », Santé des enfants au Canada, 2022,
- 158 *Ibid.*

NOTES

- 159 Greg Mercer, « Mercer “Beggars in Our Own Land”: Canada’s First Nation Housing Crisis », *The Guardian*, 8 mars 2019. <https://www.theguardian.com/cities/2019/mar/08/beggars-in-our-own-land-canadas-first-nation-housing-crisis>
- 160 Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, « 2019 Stratégie de logement pour l’Inuit Nunangat », gouvernement du Canada, 24 juillet 2019. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1554820296529/1554820324561>
- 161 *Ibid.*
- 162 David J. Hulchanski et coll., « [Housing for Aboriginal Children and Youth: The Need for a Holistic Approach](#) », Homeless Hub (National Council of Welfare), 2009, p. 1.
- 163 S.A. Kidd et coll., « [A National Study of Indigenous Youth Homelessness in Canada](#) », *Public Health* 176, 2019, [p. 163-171], p. 164.
- 164 *Ibid.*
- 165 *Ibid.*, p. 169.
- 166 Service aux Autochtones Canada, « [Lever les avis à long terme concernant la qualité de l’eau potable](#) », gouvernement du Canada, 25 février 2022.
- 167 *Id.*, « [Avis sur la qualité de l’eau à court terme](#) », gouvernement du Canada, 4 mars 2022.
- 168 Olivia Stefanovich et Ryan Patrick Jones, « [Federal Government Vows Again to End Boil Water Advisories but Offers No New Target Date](#) », *CBCnews*, CBC/Radio Canada, 11 mars 2021.
- 169 Kassandra Jutras et Sumeya Haji Elmi, « [Memorandum to the Honourable Marc Miller, Minister of Indigenous Services](#) », Public Health Youth Association of Canada (PHYAC), février 2021.
- 170 *Ibid.*
- 171 Olivia Stefanovich, « [First Nation Wants Ottawa to Help Clean up Plastic Waste Left Behind by 27-Year Boil Water Advisory](#) », *CBCnews* (CBC/Radio Canada), 2 février 2022.
- 172 Annie, Burns-Pieper, « [Bad Water Sickens First Nations. but Government Doesn’t Track the Toll](#) », *The Tyee*, 22 février 2021.
- 173 Corinna Dally-Starna, « [Water Crisis in First Nations Communities Runs Deeper than Long-Term Drinking Water Advisories](#) », *The Conversation*, 15 février 2022.
- 174 *Ibid.*
- 175 *Ibid.*
- 176 Lalita Bharadwaj et Lori Bradford, « [Indigenous Water Poverty: Impacts Beyond Physical Health](#) », Northern and Indigenous Health and Healthcare (Université de la Saskatchewan), 2018.
- 177 *Ibid.*
- 178 *CBCnews*, « [Teen Activist Autumn Peltier Demands Clean Water for All](#) », CBC/Radio Canada, 20 novembre 2020.
- 179 Organisation des Nations Unies, « [Climate Change For Indigenous Peoples](#) », 2008.
- 180 *Ibid.*

NOTES

- 181 Joanna Petrasek MacDonald et coll., « [Protective Factors for Mental Health and Well-Being in a Changing Climate: Perspectives from Inuit Youth in Nunatsiavut, Labrador](#) », *Social Science & Medicine* 141, 2015, p. 133-141.
- 182 Makenzie Mackay, Brenda Parlee et Carrie Karsgaard, « [Youth Engagement in Climate Change Action: Case Study on Indigenous Youth at COP24](#) », *Sustainability* 12, n° 16 : 6299, 2020.
- 183 Ora Cogan et Jerome Turner, « [At Fairy Creek, Indigenous Land Defenders Explain Their Struggle](#) », *Teen Vogue*, 17 août 2021.
- 184 Maia Wikler, « [Indigenous Youth Are Rising up in Solidarity with Wet'suwet'en](#) », *Briarpatch Magazine*, 11 février 2020.
- 185 Stephanie Wood, « [Three Indigenous Delegates Talk COP26 and What's Missing in Canada's Climate Efforts](#) », *The Narwhal*, 6 mars 2022.
- 186 Amnistie internationale Canada, « [Climate Change Ranks Highest as Vital Issue of Our Time – Generation Z Survey](#) », 9 décembre 2019.
- 187 Ministère de la Justice Canada, « [Les jeunes Autochtones qui sont pris en charge par le système de protection de l'enfance et qui ont des démêlés avec le système de justice pénale pour les jeunes reçoivent un soutien du gouvernement du Canada](#) », gouvernement du Canada, 2 mars 2021.
- 188 Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, 2015, p. 187-188.
- 189 Ministère de la Justice, « [La lumière sur l'arrêt Gladue : défis, expériences et possibilités dans le système de justice pénale canadien](#) », gouvernement du Canada, 12 avril 2019.
- 190 *Ibid.*
- 191 Aboriginal Legal Aid in BC, « [Gladue Principles](#) », 28 juin 2021.
- 192 Ministère de la Justice, *op. cit.*
- 193 Id., « [Tables rondes avec de jeunes autochtones : La surreprésentation des jeunes autochtones dans le système de justice pénale du Canada](#) », gouvernement du Canada, 7 juillet 2021.
- 194 *Ibid.*
- 195 Embensadoun, « [More Indigenous Family Separations Now than during Residential Schools, Advocate Says](#) », *Global News*, 27 juin 2021.
- 196 Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNA), « [Les enfants autochtones et le système de protection de l'enfance au Canada](#) », 2017.
- 197 Embensadoun, *op. cit.*
- 198 Katie Hyslop, « [How Canada Created a Crisis in Indigenous Child Welfare](#) », *The Tyee*, 9 mai 2018.
- 199 Shelley Treverthan et coll., « [The Effects of Family Disruption on Aboriginal and Non-Aboriginal Inmates](#) », Publications GC (Assemblée des Premières Nations), 2001, p. ii.
- 200 Katie Hyslop, « [Shutting Down the "Pipeline" From Foster Care to Homelessness](#) », *The Tyee*, 15 septembre 2015.
- 201 National Aboriginal Council of Midwives, « [Position Statement on Indigenous Child Apprehensions](#) », Indigenous Midwifery, p. 2, (Consulté le 7 mars 2022).

NOTES

202 C. Bartlett, M. Marshall et A. Marshall, « Two-Eyed Seeing and other Lessons Learned within a colearning journey of bringing together indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing », *Journal of Environmental Studies and Sciences*, 2(4), 2012, p. 331-340.

203 Fondation canadienne des femmes, « [Bâtir le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes](#) ».



**CANADIAN
WOMEN'S
FOUNDATION**

National Office: 1920 Yonge St., Suite 302, Toronto, Ontario M4S 3E2

Toll free: 1-866-293-4483

info@canadianwomen.org

www.canadianwomen.org

Charitable Registration Number: 12985-5607-RR0001